

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
AJ	SAJ	Secrétariat et Affaires juridiques	Organisation du travail	Flux de travail	Activité SAJ	Cette facette permet de garder une trace de toutes les activités par lesquelles un dossier est passé, dans le but de permettre aux utilisateurs de consulter l'historique des événements survenus dans le traitement du dossier. Une activité pouvant être soit une étape qui doit être exécutée dans un ordre précis, soit une intervention effectuée à un moments qui n'est pas prévisible et qui peut se répéter dans le temps. Par exemple, tous les dossiers passent par les étapes suivantes: ouverture, enregistrement au système informatique, fermeture et archivage du dossier physique. Dans le cas particulier des dossiers litigieux, les étapes d'audition et de jugement (ou d'ordonnance), viennent s'insérer entre les étapes d'enregistrement et de fermeture du dossier. Contrairement aux étapes, les interventions ne s'insèrent pas à l'intérieur d'une séquence prédéterminée. Ces interventions sont, par exemple, le changement d'assignation de dossier, l'appel téléphonique, une rencontre en personne et un envoi de documents. Ici aussi, les relations entre les types d'étape et les catégories de dossier sont paramétrées dans des tables de pilotage pour apporter un maximum de souplesse lorsque des changements surviendront. De plus, pour certains types d'étape, on conserve un complément d'information tel que le motif d'ouverture et la raison de fermeture d'un dossier, ainsi que le résultat d'un jugement. Afin de supporter la gestion des efforts consacrés aux dossiers, des attributs pour consigner le temps consacré à chaque activité sont présents. De plus, pour certaines étapes ou intervention, il est possible d'attribuer par pilotage des valeurs d'efforts pré-déterminés.	Mixte	Interne		Structuré	6	6	
AJ	SAJ	Secrétariat et Affaires juridiques	Organisation du travail	Flux de travail	Dossier SAJ	Cette facette contient l'information de base pour le suivi des dossiers de la Direction du secrétariat et des affaires juridiques. En principe, un dossier possède une durée de vie limitée dans le temps qui s'étend de son ouverture jusqu'à sa fermeture, et même au-delà, jusqu'à son archivage physique. Afin de mieux repérer ces dossiers, on les regroupe en plusieurs catégories. Ces catégories de dossiers sont à leur tour réparties en un nombre restreint de classes. Un dossier est assigné à un employé de la Direction qui est responsable de le mener à terme. Les relations du dossier avec les autres sujets de données dépendent de la catégorie de celui-ci. Par exemple, pour une contestation de points d'inaptitudes ou de saisie de véhicule, on établira un lien avec le dossier personne par le NI. Pour les dossiers litigieux concernant un accident de voiture, le lien se fera plutôt avec le numéro de réclamation et la date de l'accident. De même, si le dossier est relatif à un projet de règlement, il sera éventuellement relié au numéro de décret législatif.	Base	Interne		Structuré	5	4	
AJ	SAJ	Secrétariat et Affaires juridiques	Organisation du travail	Flux de travail	Identification SAJ	Individu ou entreprise (généralement externe à la Société) impliqué dans un dossier du secrétariat et des affaires juridiques, ainsi que le rôle qu'il joue dans un dossier SAJ.	Base	Interne		Structuré	3	3	
AJ	SAJ	Secrétariat et Affaires juridiques	Organisation du travail	Flux de travail	Identification employé SAJ	Information sur les employés de la Direction du secrétariat et des affaires juridiques possédant une quelconque responsabilité en ce qui touche le suivi des dossiers de cette direction.	Base	Interne		Structuré	1	1	
AJ	SAJ	Secrétariat et Affaires juridiques	Organisation du travail	Flux de travail	Organisation administrative SAJ	Présente la structuration de l'organisation administrative de la Société.	Base	Interne		Structuré	1	1	
AJ	SAJ	Secrétariat et Affaires juridiques	Organisation du travail	Flux de travail	Paramètres généraux SAJ	Paramètres de pilotage généraux pour le fonctionnement de l'application SAJ	Base	Interne		Structuré	6	6	
AJ	SAJ	Secrétariat et Affaires juridiques	Organisation du travail	Flux de travail	Référence SAJ	Cette facette conserve principalement un élément d'information servant à indiquer une référence à un dossier d'un fichier extérieur à l'application de la DSAJ. Il peut s'agir de références à des dossiers gérés par la Société, ou par d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, ou par des compagnies privées. À titre d'exemple, on y retrouve le numéro de dossier du président, du fonds d'indemnisation, aussi bien que le numéro de dossier de la CAI, de la CSST, de la CALP et de différents tribunaux. Une référence au numéro de dossier du bureau d'avocats de la partie adverse est aussi conservée.	Base	Interne		Structuré	3	3	
AJ	SAJ	Secrétariat et Affaires juridiques	Organisation du travail	Flux de travail	Véhicule Québec SAJ	Présente l'information sur la raison de saisie	Base	Interne		Structuré	1	1	
AP	GCA	Pilotage	Ressources en technologie de l'information	Pilotage	Structure table pilotage	Cette facette permet de définir la structure des différentes tables de pilotage utilisées par les systèmes de la SAAQ.	Base	Interne	IDMS	Structuré	8	4	
AP	GCA	Pilotage	Ressources en technologie de l'information	Pilotage	Contenu table pilotage	Cette facette permet de conserver le contenu de chaque table de pilotage	Base	Interne	IDMS	Structuré	2	2	Les données de cette facette sont aussi répliquées sous pour permettre la consultation des données de pilotage
AP	GDN	Gestion des dénonciations	Ressources documentaires	Dénonciation	Dénonciation	Cette facette contient les données sur l'ensemble des dénonciations adressées au centre de satisfaction de la clientèle de la SAAQ. Elle permet de supporter la représentation de l'évolution de leur traitement administratif, en vue de répondre au demandeur.	Base	Interne		Structuré	4	5	
AP	GDN	Gestion des dénonciations	Ressources documentaires	Dénonciation	Catégorie dénonciation	Cette facette conserve sur la catégorisation de l'ensemble des dénonciations soumises par la clientèle. On y détermine l'association des catégories et des qualifications des dénonciations.	Base	Interne		Structuré	3	3	
AP	GDN	Gestion des dénonciations	Ressources documentaires	Dénonciation	Personne dénonciation	Cette facette conserve les données sur les différents intervenants externes impliqués dans une dénonciation présentée au centre de satisfaction de la clientèle. La structure supporte la prise de renseignements sur le demandeur, qu'il soit une personne morale (entreprise/organisme) ou personne physique (individu). L'intervenant peut être le dénonciateur ou bien le dénoncé.	Base	Interne		Structuré	5	5	
AP	GDN	Gestion des dénonciations	Ressources documentaires	Dénonciation	Recherche dénonciation	Cette facette conserve les mots clés concernant les dénonciations afin de permettre la recherche	Base	Interne		Structuré	1	1	
AP	GDN	Gestion des dénonciations	Ressources documentaires	Dénonciation	Suivi dénonciation	Cette facette conserve les données sur le suivi interne des dénonciations soumises par la clientèle. On y représente le type d'actions effectuées durant le processus de traitement.	Transactionnelle	Interne		Structuré	1	1	
AP	GDN	Gestion des dénonciations	Ressources documentaires	Dénonciation	Paramètres généraux dénonciation	Cette facette conserve les données relatives au fonctionnement des traitements du système GDN.	Base	Interne		Structuré	3	3	
AP	GPC	Gestion des plaintes	Information partagée	Satisfaction clientèle	ASSIGNATION ADMINISTRATIVE REQUÊTE SATISFACTION CLIENT	Ensemble des assignations administratives des requêtes satisfaction client (plaintes, commentaires, etc.) en vue d'y répondre à l'intérieur des délais prescrits.	Mixte	Interne		Structuré	2	2	
AP	GPC	Gestion des plaintes	Information partagée	Satisfaction clientèle	CATÉGORISATION REQUÊTE SATISFACTION CLIENT	Ensemble des données relatives à la catégorisation des requêtes satisfaction client (plaintes, commentaires, etc.)	Base	Interne		Structuré	9	9	
AP	GPC	Gestion des plaintes	Information partagée	Satisfaction clientèle	INTERVENANT REQUÊTE SATISFACTION CLIENT	Ensemble des données relatives aux intervenants impliqués dans les requêtes. Il s'agit de personnes externes à la SAAQ. Ce sont soit les clients, leurs représentants lorsque ces derniers ne sont pas en mesure de se représenter eux-mêmes, ou encore un contact pour les situations où le client est une personne morale.	Base	Interne		Structuré	8	9	
AP	GPC	Gestion des plaintes	Information partagée	Satisfaction clientèle	PARAMÈTRES GÉNÉRAUX REQUÊTE SATISFACTION CLIENT	Paramètres de pilotage généraux pour le fonctionnement du système de gestion des plaintes et des commentaires.	Base	Interne		Structuré	12	12	
AP	GPC	Gestion des plaintes	Information partagée	Satisfaction clientèle	RECHERCHE REQUÊTE SATISFACTION CLIENT	Mots normalisés pour fin de recherche plein texte dans le système opérationnel.	Base	Interne		Structuré	1	1	
AP	GPC	Gestion des plaintes	Information partagée	Satisfaction clientèle	REQUÊTE SATISFACTION CLIENT	Données principales relatives à une requête satisfaction client (plainte, commentaire, etc.)	Mixte	Interne		Structuré	13	12	
AP	GPC	Gestion des plaintes	Information partagée	Satisfaction clientèle	SUIVI REQUÊTE SATISFACTION CLIENT	Ensemble des actions de suivi administratif dans le cadre du traitement d'une requête satisfaction client (plaintes, commentaires, etc.).	Mixte	Interne		Structuré	3	3	
AP	RVI	Réponse vocale interactive											L'application RVI est supportée par le progiciel RVI de la firme Computer Talk). Les données de ce progiciel sont sous SQL server. La modélisation fonctionnelle de ces données n'a pas été réalisée, à l'exception des trois facettes suivantes, où des données sous SQL server ont été répliquées vers pour permettre le développement de fonctions supplémentaires.
AP	RVI	Réponse vocale interactive	Ressources en technologie de l'information	Sujet Convergence téléphonie informatique	Appel RVI	Présente les références de classification des appels. Elle présente aussi les caractéristiques des appels pris en charge et toute la catégorisation qui en est faite.	Mixte	Interne		Structuré	4	4	
AP	RVI	Réponse vocale interactive	Ressources en technologie de l'information	Sujet Convergence téléphonie informatique	Paramètres généraux RVI	Présente différents paramètres propres aux traitements du système.	Base	Interne		Structuré	9	9	
AP	RVI	Réponse vocale interactive	Ressources en technologie de l'information	Sujet Convergence téléphonie informatique	Regroupement usager RVI	Présente les utilisateurs du système et leur regroupement selon leur unité administrative et leur horaire de travail, de même que les droits d'accès aux données de pilotage dont ils disposent.	Base	Interne		Structuré	8	12	
AP	SCO	Suivi correspondance opérationnelle	Ressources documentaires	Suivi de la correspondance	Correspondance	Information permettant de gérer la correspondance reçue et transmise par les unités administratives de la Société. On y identifie l'expéditeur, le destinataire de la correspondance ainsi que les différentes dates importantes au cours de son cycle de vie. Note : Ne gère pas la correspondance (communication reçue ou transmise) comme telle, mais uniquement son suivi.	Mixte	Interne		Structuré	11	13	
AP	SCO	Suivi correspondance opérationnelle	Ressources documentaires	Suivi de la correspondance	Action	Sert à décrire les différentes actions demandées dans le cadre du traitement de la correspondance. À partir du moment qu'une action est inscrite pour une unité administrative, celle-ci pourra la consulter et la modifier pour ainsi inscrire d'autres informations et actions.	Transactionnelle	Interne		Structuré	6	6	
AP	SCO	Suivi correspondance opérationnelle	Ressources documentaires	Suivi de la correspondance	Ressources humaines	Sert à décrire la structure administrative de la Société ainsi que les employés qui y travaillent. Toutes les entités de cette facette sont alimentées et misent à jour directement du système de gestion des ressources humaines ARH.	Base	Interne		Structuré	4	4	

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
AP	SCO	Suivi correspondance opérationnelle	Ressources documentaires	Suivi de la correspondance	Sécurité correspondance	Considérant le caractère sensible des informations du sujet concerné, une sécurité a été instaurée permettant seulement aux personnes faisant partie de la même unité administrative de voir et/ou mettre à jour les informations de la correspondance. Seulement les personnes travaillant pour une unité administrative pourront voir que les correspondances qui lui sont transmises par la biais d'inscription d'action. L'ensemble de cette sécurité est basé sur la structure administrative du système ARH Gestion des ressources humaines. Cette facette a été ajoutée que pour permettre de gérer une sécurité par exception, soit différente du système ARH.	Base	Interne	■	Structuré	2	2	
AP	SCO	Suivi correspondance opérationnelle	Ressources documentaires	Suivi de la correspondance	Pilotage correspondance	Sert à décrire toutes les données de type pilotage. À noter que le pilotage de ce sujet n'est pas supporté par le système corporatif de gestion du pilotage GCA. Il s'agit en fait de tables physiques appartenant au sujet 'Suivi de la correspondance'.	Base	Interne	■	Structuré	2	2	
AP	UED	Échange électronique de données	Ressources en technologie de l'information	Échange électronique de données	Définition transaction EED	La facette Définition transaction EED permet de définir le format de chaque transaction reçue par un organisme ou envoyée à un organisme. Le format de la transaction permet de faire des validations sommaires lors de la réception d'une transaction. Il permet aussi d'afficher le contenu d'un fichier avec une certaine mise en page pour faciliter l'interrogation par un usager. Cette facette permet aussi de gérer plusieurs versions de formats de transactions en parallèle, car lors d'un changement de version, il est impossible de penser que tous les organismes changent de version exactement au même moment.	Base	Interne	■	Structuré	8	n.a.	Représente des données de pilotage implantées dans des tables génériques de l'application GCA (Pilotage).
AP	UED	Échange électronique de données	Ressources en technologie de l'information	Échange électronique de données	Fichier EED	La facette Fichier EED conserve le contenu des fichiers reçus de la clientèle et des partenaires de la Société ainsi que le contenu des fichiers envoyés à ceux-ci. On y conserve aussi les différents statuts reliés aux fichiers ou aux transactions individuelles.	Base	Interne	■	Structuré	12	5	
AP	UED	Échange électronique de données	Ressources en technologie de l'information	Échange électronique de données	Organisme EED	la facette « Organisme EED » est présentement vide. En effet, un organisme EED correspond à une unité administrative du système GMG. Aucune information supplémentaire à ce qui est contenu dans l'unité administrative n'est présentement requise. Elle a quand même été créée pour besoins futurs, lorsqu'on aura besoin de conserver des informations propres à l'échange électronique de données pour les organismes en question.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
ASRR	CPO	Contrôle des pièces officielles	Ressources matérielles et immobilières	Bien matériel	Commande	Regroupement des commandes de pièces officielles et leur ventilation par items.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	1	1	
ASRR	CPO	Contrôle des pièces officielles	Ressources matérielles et immobilières	Bien matériel	Conciliation	Information sur les écarts constatés. Un écart peut concerner un lot de pièces officielles ou une caisse de pièces officielles.	Transactionnelle	Interne	IDMS	Structuré	2	2	
ASRR	CPO	Contrôle des pièces officielles	Ressources matérielles et immobilières	Bien matériel	Gestion de caisse	Références sur les caisses en point de services impliquées dans l'utilisation et le mouvement des pièces officielles, et comptabilisation des quantités par chacune impliquée.	Transactionnelle	Interne	IDMS	Structuré	1	2	
ASRR	CPO	Contrôle des pièces officielles	Ressources matérielles et immobilières	Bien matériel	Intervenant	Regroupement des intervenants autorisés à utiliser des pièces officielles. En pratique, ce sont toute unité administrative, usager (interne à la Société), commerçant-recycleur ou mandataire en vérification mécanique faisant l'objet d'un contrôle au niveau des pièces officielles.	Base	Interne	IDMS	Structuré	2	2	
ASRR	CPO	Contrôle des pièces officielles	Ressources matérielles et immobilières	Bien matériel	Pièce	La facette présente les différentes pièces officielles faisant l'objet d'un contrôle unitaire de la distribution jusqu'à leur utilisation. Elle présente aussi le regroupement des lots de pièces officielles commandées par les différents intervenants autorisés à le faire. Finalement, elle présente aussi un inventaire des pièces officielles par type de pièces.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	4	3	
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Communication comportement conducteur	La facette COMMUNICATION COMPORTEMENT CONDUCTEUR permet de décrire tous les types de communiqués qui sont susceptibles d'être émis, lorsque la Société désire indiquer à ses clients un événement du système Suspension et révocation, tel que la mise en application (ou la fin) d'une sanction. Pour les communiqués dits « défavorables » qui annoncent le retrait de privilèges, la Société doit conserver une preuve de la réception du communiqué par le client. Ces communiqués sont distribués par Poste Canada, qui doit conserver la signature que le client a apposée lors de la réception du communiqué. La Société ne conserve que le numéro de référence du communiqué, tel que conservé dans les dossiers de Poste Canada.	Base	Interne	IDMS	Structuré	11	7	
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Communication émise suspension / révocation	La facette COMMUNICATION ÉMISE SUSPENSION/RÉVOCATION permet de conserver en mode ligne, un communiqué expédié par courrier régulier ou par envoi spécialisé. Un communiqué est conservé uniquement si celui-ci est appelé à être réimprimé pour réexpédition ou demande ad hoc.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	1	
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Délit-Accident sans assurance	La facette ACCIDENT SANS ASSURANCE concerne l'information relative à une personne impliquée dans un accident, comme conducteur ou comme propriétaire, sans détenir de police d'assurance appropriée. L'information qui concerne les accidents provient principalement du système Rapport d'accident ou d'un assureur.	Base	Interne	IDMS	Structuré	1	2	
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Délit-Décision administrative CSU	La facette DÉCISION ADMINISTRATIVE CSU concerne l'information relative sur le non-respect des règles et des conditions d'utilisation du détecteur d'alcool pour un client détenteur d'un permis restreint alcool. La décision administrative est appliquée par le personnel de la Société suite à un signalement pouvant provenir de différentes sources, soient GIS-Lebeau, les corps policiers, la délation, etc.	Base	Interne	IDMS	Structuré	4	2	
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Délit-Délit suspension / révocation	La facette DÉLIT SUSPENSION/RÉVOCATION contient les données de base aux délits pouvant potentiellement conduire à la suspension ou à la révocation des privilèges accordés aux clients de la Société, ou du droit à leur obtention. Ils constituent, de ce fait, le cœur des données du système Suspension et révocation (CSU). Elle permet donc de mémoriser les différents délits (événements ou situations) affectant le droit de conduire d'une personne. Les délits proviennent des différents organismes tels que des municipalités, des corps policiers ou des palais de justice. Tous ces délits s'appliquent toujours à un dossier personne, et parfois à un dossier véhicule, via sa plaque d'immatriculation. Ces délits peuvent être des infractions, des amendes non payées, des accidents sans assurance et des dérogations à l'assurance obligatoire. Quant aux délits de type « Suspension administrative CSU » et Décision administrative CSU », ils permettent de respecter le principe selon lequel un délit est toujours à l'origine d'une sanction. PRÉCISIONS: Tous les éléments contenus dans cette facette sont physiquement reportés à l'intérieur de chaque facette représentant une spécialisation de délit.	Base	Interne / Externe	IDMS	Structuré	9	n.a.	Pas de correspondance direct avec le modèle physique. Ces données représentent les données communes, implantées physiquement avec les données des facettes Infraction suspension/révocation, Dossier amende, Décision administrative, Dérogation assurance obligatoire, Suspension administrative et Accident sans assurance.
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Délit-Dérogation assurance obligatoire	La facette DÉROGATION ASSURANCE OBLIGATOIRE concerne l'information relative à un contrôle d'assurance qui a démontré qu'une personne ne possédait pas l'assurance responsabilité obligatoire requise. La Société peut être informée d'un contrôle d'assurance obligatoire par : - un avis de jugement; - une compagnie d'assurance lors de l'annulation d'un contrat d'assurance; - un rapport d'accident; - un constat d'infraction; - une dénonciation par un corps policier; etc. PRÉCISION : Le propriétaire de toute automobile circulant au Québec doit détenir un contrat d'assurance de responsabilité garantissant l'indemnisation du préjudice matériel causé par cette automobile.	Base	Interne / Externe	IDMS	Structuré	2	2	
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Délit-Dossier amende	La facette DOSSIER AMENDE concerne l'information relative aux amendes impayées émies et transmises à la Société par les Cours municipales, le Bureau régional des infractions et des amendes, etc. La Société reçoit un avis de non-paiement d'amende, lorsqu'une personne physique qui circule au Québec est déclarée coupable pour une infraction et qu'il n'acquitte pas l'amende qui y est reliée.	Base	Interne / Externe	IDMS	Structuré	3	2	
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Délit-Infraction suspension / révocation	La facette INFRACTION SUSPENSION/RÉVOCATION concerne l'information relative aux infractions constatées par les corps policiers. Elles sont émises et transmises à la Société par des organismes émetteurs/transmetteurs de billets d'infraction. Une infraction constitue une dérogation à un article de loi ou de règlement. Selon la nature de cette infraction, des points d'inaptitude peuvent lui être attachés.	Mixte	Interne / Externe	IDMS	Structuré	19	3	Majoritairement, les données de cette facette sont des données de pilotage implantées dans des tables génériques de l'application GCA (Pilotage)
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Délit-Suspension administrative CSU	La facette SUSPENSION ADMINISTRATIVE CSU concerne l'information relative à une suspension immédiate du permis ou du droit d'en obtenir un, par les corps policiers pour la conduite avec les capacités affaiblies ou en référence à un grand excès de vitesse. Il s'agit d'un délit avec effet immédiat qui n'a pas encore fait l'objet d'une condamnation.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	2	
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Demande-réponse suspension / révocation	La facette DEMANDE - RÉPONSE SUSPENSION/RÉVOCATION regroupe l'information relative aux demandes reçues par le Service de la gestion des sanctions des conducteurs (SGSC) et aux réponses aux demandes transmises par celui-ci. Les demandes proviennent de différents organismes. Elles consistent en une vérification du dossier du contrevenant afin de certifier ou non, la présence d'une sanction/révocation au moment du constat d'infraction.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	1	1	
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Document reçu suspension / révocation	La facette DOCUMENT REÇU SUSPENSION/RÉVOCATION regroupe l'information relative aux documents reçus par le Service de la gestion des sanctions des conducteurs (SGSC). On distingue trois types de document reçu : - un avis de jugement de culpabilité; - un avis d'amende non payé; - un avis de paiement d'amende.	Base	Interne	IDMS	Structuré	1	1	

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Document rejeté suspension / révocation	La facette DOCUMENT REJETÉ SUSPENSION/RÉVOCATION regroupe l'information relative aux documents reçus par le Service de la gestion des sanctions des conducteurs (SGSC) et que le système informatique n'arrive pas à traiter automatiquement. On distingue trois types de document : - un avis de jugement de culpabilité; - un avis d'amende non payé; - un avis de paiement d'amende.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	1	
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Émission lot communiqué	La facette ÉMISSION LOT COMMUNIQUÉ permet de décrire toutes les données nécessaires pour traiter en même temps un ensemble de communiqué. Les lots sont principalement organisés selon leur nature, c.-à-d. par sous-type, par langue, par destinataire, par type d'enveloppe, par pièces jointes, par nécessité de sauvegarde, par nombre de jours de rétention avant impression et par délai administratif.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	n.a.	Représente des données de pilotage implantées dans des tables génériques de l'application GCA (Pilotage).
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Événement sécurité routière	La facette ÉVÉNEMENT en SÉCURITÉ ROUTIÈRE concerne l'information relative aux différents événements de source externe (organisme judiciaire ou directement du contrevenant) ou de source interne (employé). L'événement affecte une INFRACTION (avis de jugement) et/ou une sanction (une décision). L'événement permet de conserver la chronologie des demandes traitées au dossier d'un contrevenant, ainsi que les différents EFFETS (conséquences) appliqués au registre de la Société. PRÉCISIONS : La majorité des événements POI sont traités par des automatismes du système Suspension/Révocation (CSU). L'utilisateur se sert de la fonction de régularisation seulement dans les cas où le traitement automatisé n'arrive pas au résultat souhaité.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	6	2	
	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Dossier personne suspension / révocation	Information relative à une personne physique dans son rôle de contrevenant. Cette entité est une extension du Dossier Personne pour ce qui concerne les événements délictuels.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	2	
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Gestion envoi spécialisé	Information de gestion (référence, dates, fournisseur) sur l'envoi spécialisé d'une communication écrite (exemple: Xpresspost de Poste Canada).	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	1	
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Intervenant suspension / révocation	Présente l'information sur les partenaires impliqués dans le processus d'échange d'information sur les délits (amendes et infractions). Ces partenaires impliqués dans ce processus peuvent être: uniquement émetteur d'un délit, uniquement transmetteur, ou émetteur / transmetteur.	Base	Interne	IDMS	Structuré	6	n.a.	Représente des données de pilotage implantées dans des tables génériques de l'application GCA (Pilotage).
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Pilotage suspension / révocation	La facette PILOTAGE SUSPENSION/RÉVOCATION contient les données relatives au pilotage du système Suspension/Révocation.	Base	Interne	IDMS	Structuré	11	n.a.	Représente des données de pilotage implantées dans des tables génériques de l'application GCA (Pilotage).
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Réclamation suspension / révocation	Réclamation effectuée lors d'un accident sans assurance impliquant plus d'un véhicule. Le conducteur et le propriétaire du véhicule non assuré sont solidairement responsables des coûts des réparations de l'autre véhicule. S'ils ne paie pas leur dette au créancier, ce dernier peut en aviser la SAAQ. Celle-ci suspend alors le permis de conduire jusqu'à ce que la créance soit payée.	Base	Interne	IDMS	Structuré	4	1	
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Sanction	La facette SANCTION concerne l'information relative à la conséquence d'un ou plusieurs délits stipulés par le Code de la sécurité routière ou par le Code criminel. La réception de délit peut occasionner l'application d'une sanction sur le droit de conduire. Certaines sanctions s'appliquent sur certaines classes de permis. Certains délits génèrent automatiquement une sanction. D'autres délits engendrent potentiellement une sanction. Par exemple, les infractions avec points d'inaptitude génèrent une sanction lorsque la personne a plus de 15 points à son dossier. Une sanction peut être en attente de la fin d'une autre sanction. De plus, une sanction peut être «gelée» momentanément, par exemple lorsque la personne va en appel. L'origine sanction sert à identifier le type de délit ayant donné lieu à la sanction (infraction, amende non payée, accident sans assurance, dérogation à l'assurance obligatoire ou suspension administrative pour le permis de conduire). Chaque type de sanction entraîne la privation de privilèges, tel qu'inscrit dans les conséquences sanction. Certains types de sanctions peuvent exiger la réussite d'examen avant de récupérer le ou les privilèges enlevés. Sans avoir nécessairement de lien avec une sanction, certaines notes explicatives peuvent être mémorisées pour compléter les informations sur une sanction ou un délit.	Base	Interne	IDMS	Structuré	13	4	
ASRR	CSU	Gestion des suspensions et révocation	Droit de conduire	Comportement conducteur	Statistique document suspension / révocation	La facette STATISTIQUE DOCUMENT SUSPENSION/RÉVOCATION permet de reproduire des statistiques sur les documents reçus des partenaires externes, en rapport à la gestion des délits et des sanctions.	Base	Interne	IDMS	Structuré	8	3	
ASRR	EDA	Enquêtes et données d'accident	Prévention en sécurité routière	Accident routier	Accident	Cette facette contient l'information décrivant le contexte de l'accident dans son ensemble. Par exemple, le lieu, la date et heure, les circonstances, etc. Elle contient aussi l'information permettant de repérer les images des pages de rapports d'accident papier qui ont été numérisés.	Base	Interne / Externe		Structuré	30	5	
ASRR	EDA	Enquêtes et données d'accident	Prévention en sécurité routière	Accident routier	Corps policier accident	Cette facette permet de gérer l'information sur les corps policiers qui font des rapports d'accident. Elle contient, entre autres, des informations spécifique à la gestion des rapports d'accidents dans le corps policier, comme par exemple le responsable relatif aux rapports d'accidents.	Base	Interne		Structuré	3	2	
ASRR	EDA	Enquêtes et données d'accident	Prévention en sécurité routière	Accident routier	Demande d'impression rapport d'accident	Cette facette permet de gérer les demandes d'impression de rapport d'accident reçues à la SAAQ. Ces demandes peuvent provenir d'intervenants internes de la Société ou d'intervenants externes (ex : personne accidentée, compagnie d'assurance, etc.) Dans le cas de clients externes, l'impression d'un rapport d'accident est facturée. Lorsqu'un particulier fait une demande, il doit envoyer son paiement en même temps que la demande. Pour les clients "corporatifs" (ex : compagnie d'assurance), ils sont définis dans l'entité CLIENT RAPPORT ACCIDENT et ils sont facturés à intervalles déterminés.	Mixte	Interne		Structuré	5	3	
ASRR	EDA	Enquêtes et données d'accident	Prévention en sécurité routière	Accident routier	Partie impliqué accident	Un véhicule ou ensemble de véhicules (ex : camion avec remorque) impliqué dans un accident constitue une partie impliqué. La présente facette permet de conserver l'information sur le véhicule ou ensemble de véhicule, son conducteur ainsi que le contexte de l'accident spécifique à cette partie (ex : le conducteur utilisait-il un téléphone cellulaire au moment de l'accident).	Base	Interne / Externe		Structuré	23	6	
ASRR	EDA	Enquêtes et données d'accident	Prévention en sécurité routière	Accident routier	Personne concernée accident	Cette facette permet de recueillir de l'information sur chaque personne qui occupait un véhicule impliqué dans l'accident, ainsi que sur les piétons impliqués dans l'accident. On y consigne l'état de cette personne (sans blessure, blessé, décédée) ainsi que le contexte de l'accident spécifique à cette personne. (ex : portait-elle sa ceinture de sécurité). Note : Le policier a l'obligation de remplir l'information contenue dans cette facette uniquement lorsqu'au moins une personne a été blessée ou tuée dans l'accident. Pour les accidents avec dommage matériel seulement, cette facette n'est pas obligatoire (mais peut quand même être présente). Sur le rapport papier, on peut aussi conserver de l'information sur les témoins de l'accident et les coordonnées reliées à l'hospitalisation, lorsque cela est pertinent.	Base	Interne / Externe		Structuré	12	2	
ASRR	EDA	Enquêtes et données d'accident	Prévention en sécurité routière	Accident routier	Qualité rédaction rapport d'accident	La méthode de saisie des rapports d'accident est la principale raison d'existence de cette facette. En effet, les policiers remplissent des rapports d'accident format papier. Ces rapports sont expédiés à la SAAQ où ils sont saisis de façon massive en lot. Par la suite, un travail lot applique le fichier de saisie dans la banque du système Rapport d'accident. Ce mode de saisie fait en sorte que des erreurs peuvent être détectées tard dans le processus. Plusieurs de ces erreurs ne s'appliqueront plus lorsqu'il y aura une saisie avec validation en interactif à la source, par les policiers (projet qui s'implantera de façon graduelle à partir de 2015) L'entité « erreur concordance rapp accident » sert à conserver l'historique des erreurs inter-champs sur le rapport d'accident. L'entité « erreur détectée rapp accident » permet de conserver l'historique des erreurs sur un champ en particulier. Des statistiques sont effectuées sur ces entités pour essayer de réduire le taux d'erreur. L'entité « correction rapport accident » permet de connaître toutes les corrections qui ont été apportées au rapport d'accident après sa rédaction initiale. Ces corrections peuvent aussi être de nature administrative (ex : information supplémentaire transmise par le policier).	Base	Interne		Structuré	18	8	
ASRR	EDA	Enquêtes et données d'accident	Prévention en sécurité routière	Accident routier	Rapport complémentaire accident	Le rapport complémentaire d'accident contient des données recueillies dans le but d'identifier les causes probables d'un accident. C'est le policier qui remplit cette information, en fonction de son interprétation de ce qui a causé l'accident. Il doit être rempli dans les cas d'accidents causant des blessures corporelles. Pour les accidents avec dommage matériel seulement, il est optionnel.	Base	Interne / Externe		Structuré	6	2	
ASRR	EEl	Entente échange information	Protection actif informationnel	ENTENTE ÉCHANGE INFORMATION	Contrôle demande information	Information sur les contrôles des demandes d'information, effectuées par les organismes externes dans le cadre d'une entente d'échange d'information. Les contrôles s'effectuent sans préavis. On demande à l'organisme externe de transmettre à la Société un fichier présentant les justifications aux demandes d'information d'une période donnée. L'information de ce fichier est appariée avec celle des demandes d'information conservées à la facette « Demande d'information ». Les demandes problématiques ou non appariées, sont conservées.	Mixte	Interne		Structuré	5	2	Les données du sujet ENTENTE ÉCHANGE INFORMATION sont mises à jour pour l'application GDI.

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
ASRR	EEl	Entente échange information	Protection actif informationnel	ENTENTE ÉCHANGE INFORMATION	Demande information	Information sur les demandes d'informations effectuées par des organismes externes dans le cadre d'une entente d'échange d'information et pouvant faire l'objet d'une contrôle. Les demandes d'information conservées, sont celles jugées « complète » présentant toutes les données obligatoires permettant l'accès à la banque de données. Les demandes d'information incomplètes n'ont pas à être contrôlées. À ce sujet, il ne faut pas confondre le besoin de contrôle d'une demande d'information et la décision de facturer ou non. Ce sont des besoins distincts. À noter également que l'information constituant la réponse à une demande d'information n'est pas conservée ici. Seules les demandes d'information comportant une réponse négative font l'objet d'une indication.	Mixte	Interne		Structuré	14	4	Les données du sujet ENTENTE ÉCHANGE INFORMATION sont mises à jour pour l'application GDI.
ASRR	EMA	Médical	Droit de conduire	Dossier médical	BILAN SANTÉ	La facette BILAN SANTÉ contient les données relatives aux examens médicaux pratiqués sur le client dans le but d'évaluer sa capacité de conduire un véhicule. Les informations de nature médicale proviennent des rapports remplis par les médecins spécialistes et retournés à la Société. Le bilan est composé de cinq (5) blocs d'information qui sont facultatifs et indépendants les uns des autres. La présence de chaque bloc d'information dépend de la réception d'un RAPPORT MÉDICAL comportant la section correspondante remplie par le médecin.	Base	Interne	IDMS	Structuré	7	2	
ASRR	EMA	Médical	Droit de conduire	Dossier médical	CONDITION MÉDICALE	La facette CONDITION MÉDICALE contient les données relatives aux conditions particulières que le client doit respecter pour pouvoir conduire ou circuler avec un véhicule	Base	Interne	IDMS	Structuré	5	1	
ASRR	EMA	Médical	Droit de conduire	Dossier médical	CONTRÔLE MÉDICAL	La facette CONTRÔLE MÉDICAL contient les données relatives au contrôle de nature médicale que doit subir un client qui détient ou désire obtenir un permis de conduire. Elle comprend aussi les données qui font référence aux différentes phases du contrôle médical.	Base	Interne	IDMS	Structuré	13	3	
ASRR	EMA	Médical	Droit de conduire	Dossier médical	CORRESPONDANCE MÉDICALE	La facette CORRESPONDANCE MÉDICALE contient les données relatives à la correspondance émise à un client suite à un contrôle médical ou suite à une décision administrative. Cette correspondance est produite par un mécanisme de lettres standards générées automatiquement pour aviser le client de la progression de son dossier	Base	Interne	IDMS	Structuré	13	8	
ASRR	EMA	Médical	Droit de conduire	Dossier médical	DÉCISION MÉDICALE	La facette DÉCISION MÉDICALE contient les données relatives aux causes et les raisons qui permettent d'interdire, de restreindre ou d'autoriser les privilèges relatifs à la conduite d'un véhicule ou aux droits de circuler avec un véhicule. Une décision peut aussi faire des recommandations de classes précises ou confirmer les conditions particulières que son détenteur doit respecter.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	5	2	
ASRR	EMA	Médical	Droit de conduire	Dossier médical	DÉCLARATION MÉDICALE	La facette DÉCLARATION MÉDICALE contient les données relatives aux formulaires utilisés lors d'un contrôle médical ainsi que le répertoire de questions qui figurent sur ceux-ci.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	1	
ASRR	EMA	Médical	Droit de conduire	Dossier médical	DOSSIER MÉDICAL	La facette DOSSIER MÉDICAL contient les données relatives au dossier médical du client, ainsi que toutes les informations jugées intéressantes en vue de prendre la meilleure décision. Un dossier médical concerne que certaines personnes physiques, telles que les personnes ayant atteint un certain âge, détenant une certaine catégorie de permis de conduire ou possédant d'autres caractéristiques spécifiques. Un client qui détient un dossier médical est généralement soumis à des contrôles médicaux périodiques.	Base	Interne	IDMS	Structuré	4	3	
ASRR	EMA	Médical	Droit de conduire	Dossier médical	ÉVÉNEMENT MÉDICAL	La facette ÉVÉNEMENT MÉDICAL contient les données relatives à la réception de documents ou de rapports médicaux, demandés par la Société ou non. Un événement est relié à un contrôle médical seulement s'il existe un contrôle en cours pour ce dossier. Sinon, l'événement est seulement relié au dossier médical.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	5	3	
ASRR	EMA	Médical	Droit de conduire	Dossier médical	RAPPORT MÉDICAL	La facette RAPPORT MÉDICAL contient les données relatives aux rapports médicaux à faire remplir par des médecins spécialistes. On y retrouve en outre les données sur les motifs de l'examen médical, les rapports à remplir et l'état d'évolution des rapports à compléter.	Base	Interne	IDMS	Structuré	7	1	
ASRR	EMA	Médical	Droit de conduire	Dossier médical	SUGGESTION LETTRE MÉDICALE	La facette SUGGESTION LETTRE MÉDICALE contient les numéros de lettre suggérée à transmettre à un client en fonction de la décision et de l'état du dossier. Elle permet de préciser l'état d'une classe détenue en rapport avec la recommandation médicale.	Base	Interne	IDMS	Structuré	9	n.a.	Représente des données de pilotage implantées dans des tables génériques de l'application GCA (Pilotage)
ASRR	EMA	Médical	Droit de conduire	Évaluation médicale	LOI RÈGLEMENT EMA	La facette LOI RÈGLEMENT EMA contient les données relatives aux règlements sur les normes médicales et optométriques pour la conduite d'un véhicule routier et sur les conditions dont un permis peut être assorti.	Base	Interne	IDMS	Structuré	6	1	Majoritairement, les données de cette facette sont des données de pilotage implantées dans des tables génériques de l'application GCA (Pilotage)
ASRR	EMA	Médical	Droit de conduire	Évaluation médicale	PILOTAGE ÉVALUATION MÉDICALE	La facette PILOTAGE ÉVALUATION MÉDICALE contient les données relatives au contrôle du système évaluation médicale, le registre des messages d'erreurs.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	1	Majoritairement, les données de cette facette sont des données de pilotage implantées dans des tables génériques de l'application GCA (Pilotage)
ASRR	EMA	Médical	Droit de conduire	Évaluation médicale	USAGER ÉVALUATION MÉDICALE	La facette USAGER ÉVALUATION MÉDICALE contient les données relatives aux employés de la Société qui sont autorisés à prendre une décision ou à effectuer une tâche, parfois précise, au système d'évaluation médicale (EMA).	Base	Interne	IDMS	Structuré	5	n.a.	Représente des données de pilotage implantées dans des tables génériques de l'application GCA (Pilotage)
ASRR	EPC	Permis chauffeur de taxi	Contrôle transport routier	Permis de transport	Opération	Information sur la demande de permis de chauffeur de taxi, nécessaire à la production de la pièce.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	3	1	Les données de l'application EPC considérées ici, sont uniquement celles gérées centralement, permettant d'utiliser les facilités de production de pièces plastifiées (RE: système GPP: Gestion des pièces plastifiées). Ces données représentent un sous-ensemble des données sur le permis de chauffeur de taxi.
ASRR	EPC	Permis chauffeur de taxi	Contrôle transport routier	Permis de transport	Pièce	Information sur la permis de chauffeur de taxi, nécessaire à la production de la pièce.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	1	1	
ASRR	EPC	Permis chauffeur de taxi	Contrôle transport routier	Permis de transport	Territoire	Information sur les différents territoires pour lesquels des permis de chauffeur de taxi peuvent être émis.	Base	Interne	IDMS	Structuré	1	1	
ASRR	GCC	Gestion compte client	Ressources Financières	Compte-client	Facturation	Information sur les services facturés à des clients de la Société, pour des services hors mission, tels que des services de consultation, des demandes d'attestation, ou autres. Ces services sont demandés par des partenaires de la Société (municipalités, organismes judiciaires, ou autres) via des services WEB leur étant offerts. Les données de cette facette sont transférées périodiquement vers le progiciel SAP, pour permettre la facturation de ces services.	Mixte	Interne		Structuré	10	1	Majoritairement, les données de cette facette sont des données de pilotage implantées dans des tables génériques de l'application GCA (Pilotage) À noter que les données de l'application GCC gérées par le progiciel SAP, n'ont pas été modélisées. En plus du transfert de données de cette facette vers le progiciel SAP, il y a aussi les extractions effectuées sur les données des applications CSU, EDA, GPP, GLO, GII, MIN et autres? L a clientèle en relation avec ces services facturables est présente aux données de l'application GDI. Certains services facturables peuvent être ajoutés directement au progiciel SAP et s'adresser à des clients non identifiés à l'application GDI.
ASRR	GCR	Commerçant recycleur	Véhicule	INTERVENANT CONTRÔLE DU PARC	COMMERÇANT-RECYCLEUR	Regroupe l'ensemble des licences émises pour les commerçants de véhicules neufs ou usagés ainsi que pour les recycleurs de véhicules. On y gère également les privilèges associés à la licence, le statut de la licence, le mode de cautionnement et pour les concessionnaires de véhicules neufs, les types et marques de véhicule qu'il vend.	Base	Interne	IDMS	Structuré	19	2	
ASRR	GDE	Gestion des documents électroniques	Ressources documentaires	Conservation électronique document	Structure document électronique	Information permettant de définir la structure d'un document électronique. Un document électronique peut être structuré pour être affiché à l'écran ou être imprimé sur papier.	Base	Interne	IDMS	Structuré	6	3	
ASRR	GDE	Gestion des documents électroniques	Ressources documentaires	Conservation électronique document	Information document électronique	Information permettant la conservation en mode ligne, des pages d'un document afin de pouvoir les reconstituer à l'écran ou sur papier selon la structure du document.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	3	4	
ASRR	GDI	Diffusion de l'information : Échange inter provincia 	n.a.	Échange information ASRR	Message entrant EID	La facette MESSAGE ENTRANT EID regroupe une partie de l'information reçue par la Société dans le cadre du réseau d'échange EID (réseau d'échange du CCATM). Actuellement, seuls les messages reçus en réponse à des requêtes d'information sont conservés. L'information y est organisée autour du concept central de «RÉPONSE REQUÊTE», plutôt qu'autour des concepts qui font l'objet des requêtes d'information comme les conducteurs et les véhicules.	Mixte	Externe	IDMS	Structuré	18	2	
ASRR	GDI	Diffusion de l'information : Échange inter provincia 	n.a.	Échange information ASRR	Message sortant EID	La facette MESSAGE SORTANT EID regroupe l'information relative à certains messages transmis par la Société dans le cadre du réseau d'échange EID (réseau d'échange du CCATM). Actuellement, les messages transmis par la Société en réponse à des requêtes d'information ne sont pas conservés. L'information y est organisée autour du concept central de «REQUÊTE», plutôt qu'autour des concepts qui font l'objet des requêtes d'information comme les conducteurs et les véhicules.	Base	Interne	IDMS	Structuré	11	3	
ASRR	GDI	Diffusion de l'information : Échange inter provincia 	n.a.	Échange information ASRR	Organisation EID	Cette facette contient l'information aux organisations qui font partie du réseau d'échange EID (administrations provinciales, certains états américains, Registraire des véhicules importés, ...)	Base	Interne	IDMS	Structuré	6	2	
ASRR	GDI	Diffusion de l'information : Échange inter provincia 	n.a.	Échange information ASRR	Table correspondance EID	Cette facette contient les tables de correspondance entre les codifications utilisées au sein du réseau d'échange EID et celles utilisées par la SAAQ.	Base	Interne	IDMS	Structuré	6	6	
ASRR	GDI	Diffusion de l'information : Échange inter provincia 	n.a.	Échange information ASRR	Pilotage consultation organisme externe	Cette facette contient les données permettant de piloter les traitements de "consultation par des organismes externes"	Base	Interne	IDMS	Structuré	5	2	
ASRR	GFA	Gestion des files d'attente											L'application GFA est supportée par le progiciel RVI Les données de ce progiciel sont sous SQL server. La modélisation fonctionnelle de ces données n'a pas été réalisée. À noter que le remplacement du progiciel actuel est prévu et que le processus d'acquisition est en cours.

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
ASRR	GFA	Gestion des files d'attente	Suivi des services rendus	Gestion des files d'attente	Gestion des files d'attente	Cette facette contient les statistiques concernant le temps d'attente des clients de la SAAQ dans les différents centres de services. Ces données sont extraites du progiciel «Frisco-Bay» et inscrites dans la CEDO (Centrale d'exploitation des données opérationnelles) de l'environnement informationnel.	Mixte	Interne	■	Structuré	3	3	Le nombre de structure physique correspond à ceux de l'environnement informationnel.
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Perception journaux	Agence recouvrement	Données relatives à l'identification des agences de recouvrements appeler à récupérer de mauvaises créances au système Perception (GFP), et sur les événements du compte clients concernés.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	2	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Perception journaux	Compte-client	Information nécessaire à la gestion de clients devant de l'argent à la Société, ou encore envers lesquels l'organisation doit de l'argent. Dans l'approche actuelle du système GFP, tous les clients de la SAAQ ne sont pas systématiquement créés au compte client.		Interne	IDMS	Structuré	18	15	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Perception journaux	Conciliation bancaire	Information nécessaire à la conciliation bancaire provenant : des bordereaux de dépôts pour l'argent perçu en points de service; des dépôts effectués par l'institution financière dans le compte de la Société, pour les sommes perçues au nom de la Société; des chèques refusés.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	7	8	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Perception journaux	Cycle bancaire	Cumul des montants perçus (débit et crédit) par mois de cycle bancaire.	Base	Interne	IDMS	Structuré	1	1	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Perception journaux	Coordonnée bancaire	Cette facette présente les informations sur les coordonnées bancaires, nécessaires au prélèvement bancaire. La création d'une autorisation bancaire, est réalisée suite à une procédure d'adhésion au prélèvement bancaire. Il est offert: à la clientèle de la Société pour avoir la possibilité d'étaler le paiement des droits de circuler et/ou de conduire; aux commerçants de SAAQCLIC, pour que la Société puisse percevoir les sommes dues suite à des commandes de pièces officielles ou des services d'immatriculation de véhicule; aux mandataires en vérification mécanique, pour que la Société puisse percevoir les sommes dues, suite à des commandes de pièces officielles. Une seule autorisation bancaire est possible par détenteur ou par identifiant. Un identifiant pouvant être un numéro identification (sans subdivision), un numéro identification avec subdivision, un numéro licence ou un numéro établissement accréditation. Un compte bancaire doit obligatoirement être créé au même moment que l'autorisation bancaire. Si le détenteur du compte bancaire, désire changer de compte, il communique les informations à la Société, et un nouveau compte bancaire sera créé sur son autorisation bancaire, mettant fin au compte précédent.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	3	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Perception journaux	Répertoire institution financière	Cette facette contient les principales coordonnées (nom et adresse) des institutions financières canadiennes et de leurs succursales. (Cette facette est à replacer dans le sous-domaine "Ressources financières", sujet "Intervenant ressources financières")	Base	Externe	IDMS	Structuré	2	2	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Perception journaux	Prélèvement bancaire	À chaque jour, un fichier est transmis à l'institution financière de la Société pour lui communiquer les demandes de prélèvements dans les comptes bancaires. Ces demandes sont effectuées pour percevoir des montants relatifs: à l'étalement du paiement des droits de circuler et/ou de conduire de la clientèle de la Société; à des commandes de pièces officielles ou de services d'immatriculation de véhicule « inforoute », réalisés par des commerçants de SAAQCLIC; à des commandes de pièces officielles « inforoute », réalisées par des mandataires en vérification mécanique. Elles sont regroupées à l'intérieur d'un lot de demandes de prélèvement qui représente le fichier quotidiennement transmis à l'institution financière de la Société. Chacune des demandes de prélèvement communique le montant à prélever d'un compte bancaire pour une journée particulière. Cette demande est reliée à l'autorisation bancaire du détenteur concerné, ainsi qu'au compte bancaire actif au moment du prélèvement. Il peut arriver qu'une demande de prélèvement soit rejetée pour une raison telle que le compte bancaire est fermé ou n'a pas suffisamment de fonds. Généralement, l'institution financière nous transmet ces rejets par échange de fichier avec la Société. Après vérification et selon la raison du rejet, le prélèvement peut être repris en créant une nouvelle demande ou encore, les sommes non perçues peuvent être transférées au compte-client. Particularités de la facette: Pour les détails demande prélèvement provenant d'un service inforoute, une politique interne empêche la transmission à notre institution financière des demandes de prélèvement dont le montant se situe en dessous d'un seuil minimum pré-déterminé. Une telle demande n'est reliée à aucun lot et reste ouverte le temps que d'autres montants de détail de prélèvement viennent s'y ajouter et fassent passer le montant de la demande de prélèvement au dessus du seuil pré-déterminé; Aucun détail de demande	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	9	7	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Perception journaux	Journal comptable	Ensemble d'écritures de journalisation comptables du système ■	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	7	5	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Perception journaux	Grand livre	Présentation des écritures cumulées des journaux par poste comptable.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	2	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Perception journaux	Transit prélèvement bancaire	Cette facette sert à balancer, au niveau comptable, les sommes dues, provenant des prélèvements pré-autorisés de la journée courante avec les sommes à percevoir les jours subséquents (notion de transit ou de compte à recevoir).	Base	Interne	IDMS	Structuré	2	2	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Perception journaux	Revenu reporté	Ventilation par poste comptable de l'ensemble des revenus reportés.	Base	Interne	IDMS	Structuré	2	2	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Perception journaux	Compte centre de service	Présente l'information sur les soldes de comptes des centres de services (débit-crédit) pour les différents cycles d'opérations, de même qu'une historisation.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	3	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Perception journaux	Autorisation paiement	Cette facette présente l'information relative aux autorisations de paiement en ligne, enregistrées au système ■ suite à des transactions de paiement effectuées via le réseau de paiement du Ministère des finances. Les attributs conservés, sont principalement les paramètres de retour fournis par l'API (Application Program Interface) qui assure les échanges entre les applications « inforoute » et le serveur de paiement du MFQ. Ces autorisations de paiement sont : des autorisations de crédit enregistrées suite au paiement par carte de crédit d'un service inforoute tarifé; des autorisations de crédit enregistrées suite au paiement par carte de crédit d'un compte-client créditeur. Le client de la société fournit au préposé de la Direction des opérations centralisées, les informations relatives à la carte de crédit, pour que celui-ci effectue la transaction; des autorisations de crédit enregistrées suite aux remboursements des frais de consultation inforoute; des autorisations de débit enregistrées suite au paiement par carte de débit d'un service obtenu en centre de service de la société. Les informations conservées à cette facette sont nécessaires pour : la conciliation bancaire des sommes versées par les institutions de crédit; obtenir les références d'un service inforoute rendu, lorsqu'il est nécessaire d'effectuer le remboursement complet d'un montant facturé.	Mixte	Externe	IDMS	Structuré	10	5	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Contrôle perception	Subsidaire perçu d'avance	Montant perçu d'avance via transactions en lot avant renouvellement de privilège. Pour les chèques reçus par la poste, l'encaissement des chèques précède le service afin de ne pas retarder le dépôt des argents inutilement	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	3	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Contrôle perception	Subsidaire centre de service	Portrait des points de services de la SAAQ (centres de services, mandataire pour supporter la perception. On y présente aussi l'information relative aux périodes d'opération.	Base	Interne	IDMS	Structuré	7	6	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Contrôle perception	Registre demande de paiement	Cette facette permet de conserver des données relatives aux demandes de paiement émises par la Société à ses clients en vue du renouvellement de leurs privilèges de l'accès au réseau routier. On y conserve de l'information sur: les avis de paiement d'immatriculation; les avis de paiement permis de conduite; les relevés de compte; les avis de renouvellement pour vignette de stationnement.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	1	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Contrôle perception	Référence client paiement	Pour la communication des avis électroniques de paiement au client suite à la modification, au retrait ou à l'ajout de privilèges, il est essentiel de disposer des coordonnées électroniques d'au moins une personne ressource du client afin de lui expédier des courriels de confirmation ou de rappel lorsque requis. Ces personnes ressources sont identifiées et mises à jour par un responsable chez le client. Bien qu'il soit possible à ce responsable d'identifier dans la banque de données autant de personnes ressources qu'il en souhaite dans chacune de ses subdivisions, en pratique, le traitement va limiter ce nombre à 10 active à la fois par subdivision. L'identité de ces personnes ressources n'est pas contrôlée par la Société. Pour l'identification permanente des divers avis de paiement produits, il faut disposer d'un numéro de référence client fixe. L'entité RÉFÉRENCE CLIENT PAIEMENT sert à consigner un identifiant non significatif généré pour chaque client actif du dossier personne. Aussi, pour supporter adéquatement le processus d'immatriculation un numéro de référence différent pour chaque combinaison Ni-NoSub est au besoin créé. Le numéro de référence généré n'est dérivé d'aucun attribut existant dans les données actuelles sur les clients. Aussi, lors du processus de fusion de Ni, il faut conserver celui qui a initialement été attribué une référence client paiement. Des attributs spécifiques à cette fin sont présents dans l'entité RÉFÉRENCE CLIENT PAIEMENT.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	2	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Contrôle perception	Profil paiement	Cette facette présente les informations relatives au profil de paiement choisi par le responsable des finances d'une entreprise pour chacune de ses subdivisions dans le cadre de la PÉSE. Dans un premier temps, les profils de paiement possibles pour acquitter les privilèges demandés sont: E : Étalement des paiements avec prélèvement bancaire; T : Paiement immédiat attendu sur avis de paiement électronique (Avec le mode de paiement « T » lorsque le client fait des transactions, ses privilèges sont renouvelés, bien que le paiement ne soit pas reçu)	Base	Interne	IDMS	Structuré	2	1	

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Contrôle perception	Perception taxe	Cette facette permet à la Société de transmettre au ministère du revenu du Québec, l'information concernant les taxes qu'elle a perçues à titre de mandataire pour Revenu Québec. Le premier type de taxe perçue par la Société est la taxe sur la vente de véhicules entre particuliers et entre un commerçant et un particulier. Outre le montant ayant servis au calcul de la TVQ, on conserve l'identification du véhicule, de l'acheteur et du vendeur (dans le cas d'un commerçant-vendeur seulement). Le second type de taxe concerne les taxes (TVQ et TPS) sur les produits et services offerts par la Société. À titre d'exemple, ces taxes s'appliquent sur les vignettes et certificats de vérification mécanique délivrés par la Société. Enfin, le dernier type de taxe perçue par la Société, est la taxe sur le carburant. Cette taxe s'applique sur le carburant que contient le véhicule d'un transporteur d'une autre province lorsqu'il voyage dans la province de Québec. Elle est calculée en fonction du kilométrage à effectuer.	Base	Interne	IDMS	Structuré	6	1	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Contrôle perception	Gestion de caisse	Cette facette contient les données permettant de gérer adéquatement les caisses des usagers des centres de services de la SAAQ. Chaque usager en centre de service possède une caisse qui lui est propre. Dans sa caisse, l'usager encaisse des paiements en argent comptant (numéraire), en chèque personnel, en paiement direct, etc. Lorsque le montant total d'argent contenu dans sa caisse dépasse un seuil prédéterminé, l'usager vide une partie de sa caisse en effectuant un dépôt interne dans le coffre-fort du centre de services. Entre chaque ouverture et fermeture du centre de services (période d'opération), on enregistre une session-caisse par usager afin de comptabiliser différentes informations sur les transactions effectuées. Quoique le système informatique ne gère pas les caisses des mandataires privés, on conserve cependant, au niveau du centre de service tout entier, l'information cumulative sur les transactions effectuées afin de les rémunérer adéquatement.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	5	5	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Contrôle perception	Cycle perception	Données du cycle de perception des transactions en mode direct pour des situations complexes. Une fois les traitements complétés, les données ne sont pas conservées dans la facette, mais versées dans la facette REGISTRE DES TRANSACTIONS.	Transactionnelle	Interne	IDMS	Structuré	4	4	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Contrôle perception	Crédit client	Données relatives aux notes de crédit émises à l'intention des clients de la SAAQ et des exemptions de droits pour certains d'entre eux.		Interne	IDMS	Structuré	2	2	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Contrôle perception	Compte subsidiaire à percevoir	Cette facette présente l'ensemble des cumuls des transactions monétaires à percevoir pour des privilèges de l'ASRR ajoutés, modifiés directement par usagers en entreprises clientes de la Société. En cours de traitement des subsidiaires à percevoir, un statut est associé à ceux-ci selon le niveau d'avancement. Aussi, pour chaque subsidiaire à percevoir, il est possible de lui associer différents événements relatifs à l'encaissement des montants pour le paiement des privilèges renouvelés ou encore relatifs à des écritures de correction comptable.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	2	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Contrôle perception	Attente encaissement	Cette facette présente l'information d'encaissement mise en attente temporairement pour traitement. La facette sert de dépôt intermédiaire entre le traitement qui demande un encaissement (avec étalement) et le traitement du système perception qui fait effectivement les calculs requis, puis enregistre les résultats dans le registre de paiement. Une fois le traitement d'une occurrence complété, elle est supprimée.	Base	Interne	IDMS	Structuré	1	1	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Contrôle perception	Étalement	Cette facette présente les informations relatives à l'étalement des sommes perçues en relation avec le code de la sécurité routière. Elle permet la gestion des étalements associés à une personne physique ou morale, à une subdivision (s'il y a lieu), à une date d'expiration des privilèges et à un code de provenance de l'étalement (exemple : IRP, GIL, GPM, ...). Le choix d'étaler ses paiements est donné au client uniquement si son dossier au système Perception n'a pas d'exigences particulières et si le montant à étaler atteint la limite minimum (géré par pilotage) permettant l'étalement. La fréquence des paiements étalés (1, 6 ou 12 paiements par année) est au choix du client. Certains droits ne peuvent être étalés. Par exemple, les droits de circuler IRP des administrations hors Québec, sont exigibles au premier paiement étalé. Aussi, certains montant ne peuvent pas être payé par étalement, ni prélevé au premier paiement étalé. Par exemple, les taxes de vente.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	7	6	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Contrôle perception	Perception inforoute	Cette facette présente l'information relative au système en relation avec un service inforoute. Les données conservées ici sont de nature financière et se veulent une image au moment de la mise en attente ou de la confirmation d'un service inforoute. Cette facette doit être ajoutée, considérant que le système ne conserve aucune donnée en relation avec un service inforoute non confirmé; a des critères d'épuration des données, incompatibles avec ceux du système « Inforoute et commerce électronique »; ne conserve pas de données historiques pour les dossiers d'étalement.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	6	4	
ASRR	GFP	Perception	Ressources Financières	Contrôle perception	Registre des transactions	Cette facette présente l'information relative aux calculs des droits, effectués suite à la réalisation d'une transaction de service, l'information sur les montants encaissés, ainsi que l'information sur les paramètres servant au calcul et à la comptabilisation des montants. Selon la transaction de service à réaliser, plusieurs appels au calcul des droits peuvent être effectués. Chacun de ces calculs se fait pour un seul privilège. Ainsi, une transaction de transfert de propriété au système Immatriculation, donne lieu à deux appels au calcul des droits : un pour l'annulation du privilège de circuler à annuler et un autre pour la délivrance du nouveau privilège de circuler. Ce n'est qu'à l'encaissement (ou décaissement selon qu'il s'agit d'un paiement ou remboursement) que les données du calcul des droits et de l'encaissement enregistrées. À noter qu'une transaction de service peut être à l'origine de plus d'un encaissement. C'est le cas d'une transaction de transfert de propriété. Il est aussi possible d'avoir plusieurs transactions de service pour un même encaissement. C'est le cas lorsqu'un même client effectue plus d'une transaction de service.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	8	7	
ASRR	GIL	Immatriculation	Véhicule	Client véhicule	Client véhicule	Cette facette présente l'information d'un client en relation avec l'immatriculation de ces véhicules. On y conserve les preuves du statut d'agriculteur pouvant provenir de plusieurs, ainsi que des événements propriétaires, pouvant amener à des contrôles ou à des privilèges supplémentaires.	Base	Interne	IDMS	Structuré	4	2	
ASRR	GIL	Immatriculation	Véhicule	Client véhicule	Subdivision	L'information de cette facette permet de définir des regroupements de véhicules appartenant à un même client (dossier personne). Ces regroupements sont appelés "subdivision" et la plupart du temps, elles sont définies pour la clientèle "Entreprise". Ces regroupements de véhicules répondent à des besoins de la clientèle (exemple: facturation, vérification mécanique, déclaration des distances IRP). Les subdivisions sont des différentes catégories, selon le besoin qu'elle satisfait.	Base	Interne	IDMS	Structuré	4	2	Des situations exigent d'associer un véhicule à plus d'une subdivision, mais une contrainte du modèle actuel permet au plus une seule subdivision.
ASRR	GIL	Immatriculation	Véhicule	Droit de circuler	Autorisation de circuler	Information sur les privilèges de circuler émis lors de l'immatriculation d'un véhicule et lors de l'obtention d'un privilège de circuler régulier Ces privilèges de circuler sont ceux émis pour une utilisation : promenade, commercial, loisir, démonstration (plaque X), ou autres. Ils sont autorisés sur une base permanente renouvelable annuellement (sauf pour les remorques qui n'ont pas besoin d'être renouvelées). En général, un privilège de circuler est émis pour un véhicule identifié au registre des véhicules de la Société. Il y a une exception pour les privilèges de circuler de catégorie « Démonstration » où ceux-ci sont associés à une plaque amovible (plaque x) et utilisés par un commerçant, un fabricant ou un carrossier. Cette facette présente également l'information sur : - la délivrance des privilèges - les catégories d'usage pouvant être associés aux privilèges ainsi que leurs exigences (vérification mécanique, inscription au registre de la CTQ) - les plaques d'immatriculation émises et leurs liens avec les privilèges de circuler - et les évaluations de véhicule réalisées pour permettre la tarification des droits additionnels d'immatriculation pour les véhicules de luxe.	Base	Interne	IDMS	Structuré	23	7	
ASRR	GIL	Immatriculation	Véhicule	Droit de circuler	Autorisation particulière de circuler	Le mode d'utilisation du réseau routier québécois par un véhicule donné nécessite parfois un privilège de circuler différent de celui que confère la facette AUTORISATION DE CIRCULER. En effet, certains types d'utilisation nécessitent des privilèges différents. Ces privilèges sont : permis spécial, certificat de voyage, immatriculation temporaire ou autre autorisation particulière (exemption de pneus d'hiver). Selon les situations, une AUTORISATION PARTICULIÈRE DE CIRCULER peut s'appliquer à véhicule inscrit ou non au registre des véhicules de la Société. La modélisation de cette facette est donc subdivisée en 5 sous facettes: AUTORISATION PARTICULIÈRE CIRCULER : Mémorise l'information commune à tous les types de privilèges possibles: PERMIS SPÉCIAL, CERTIFICAT VOYAGE, IMMATRICULATION TEMPORAIRE ou autres. Par ailleurs, il faut noter qu'une autorisation particulière ne permet qu'un seul type de privilège (contrainte d'exclusivité). PERMIS SPÉCIAL : Mémorise l'information propre au privilège PERMIS SPECIAL, soit une autorisation particulière d'une durée maximale de un an, émise à un transporteur voulant effectuer un transport dont la charge ou la dimension excède le règlement sur les charges et dimensions. CERTIFICAT VOYAGE : Mémorise les informations propres au privilège CERTIFICAT VOYAGE, soit une autorisation particulière d'une durée maximum de 7 jours, émise pour des transporteurs hors Québec ne faisant pas partie de l'entente IRP et désirant circuler au Québec. IMMATRICULATION TEMPORAIRE : Mémorise l'information propre au privilège IMMATRICULATION TEMPORAIRE, soit une autorisation particulière émise pour une durée maximale de 10 jours à quiconque désirant circuler pour une période limitée, sur une portion du réseau routier pour laquelle l'autorisation régulière ne permet pas l'accès. Les immatriculations temporaires conservées ici, sont celles émises à l'unité.	Base	Interne	IDMS	Structuré	13	3	
ASRR	GIL	Immatriculation	Véhicule	Droit de circuler	Demande permis spécial	Cette facette permet de mémoriser les informations relatives aux demandes de PERMIS SPÉCIAL devant être l'objet d'une expertise auprès du MTQ (ministère des transports du Québec). Ce n'est qu'une fois complétée et autorisée par le MTQ qu'une demande de PERMIS SPECIAL peut donner lieu à l'émission d'un PERMIS SPÉCIAL.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	2	2	

Inventaire des objets d'information de type opérationnel														
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires	
ASRR	GII	Immatriation	Véhicule	Droit de circuler	EXEMPTION-SANCTION	Cette facette présente l'information sur les exemptions accordées à certaines personnes qui sont sous le coup de sanctions, faisant en sorte que leur privilège de circuler serait normalement refusé. Une exemption peut être accordée administrativement sur présentation de pièces justificatives à la Société. Trois types d'exemption sont possibles - Exemption pour antidémarrreur éthylométrique. - Exemption pour conduite par un tiers en contexte d'entreprise. - Exemption autorisant un privilège de circuler de Démonstration (plaque d'immatriculation amovible (plaque x)).	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	3	1		
ASRR	GII	Immatriation	Véhicule	Droit de circuler	Signature	Renseignements sur la signature d'un certificat d'immatriculation. Elle correspond à un numéro généré lors de la production du certificat. La signature est unique pour chacun des certificats émis.	Base	Interne	IDMS	Structuré	2	2		
ASRR	GII	Immatriation	Véhicule	Parc de véhicules	Contrôle immatriculation véhicule	Présente l'information permettant le contrôle de l'immatriculation d'un véhicule lors d'une demande de service lui étant rattaché. L'information nécessaire à ces contrôles est le numéro d'identification du véhicule (NIV) ainsi que la ou les raisons du contrôle. Les raisons pour lesquels un contrôle est nécessaire sont : - véhicules inondés, provenant d'autres administrations (provinces canadiennes ou états américains); - véhicules considérés « perte totale », entrant sur le territoire québécois; - NIV valide, absent du registre de la Société, pour lequel une transaction a été demandée en point de service ou via une application inforoute (Le client veut peut-être uniquement valider la présence de ce NIV sur nos banques et éventuellement s'en servir pour une fraude). Les véhicules à contrôler ne sont pas nécessairement présents au registre de la Société. Leur identification et la raison nécessitant le contrôle peut provenir de transactions de service, mais aussi d'une source externe. Par exemple, les véhicules inondés et déclarés « perte totale » suite à un ouragan, proviennent d'une autre administration.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	2	Lors de l'immatriation d'un véhicule, les traitements informatiques vérifient si le NIV fournit est un véhicule dont l'immatriation doit être contrôlée, et selon le contrôle désiré, peut : bloquer le service demandé, ou informer le préposé d'une situation particulière afin qu'il puisse faire les contrôles.	
ASRR	GII	Immatriation	Véhicule	Parc de véhicules	VÉHICULE PÉS - ENTREPRISE	Cette facette présente l'information sommaire sur les autorisations de circuler et les véhicules des entreprises ayant adhérees à l'application inforoute PÉS-Entreprise. Certaines données des sujets « Véhicule » et « Droit de circuler », ont été re-modélisées pour satisfaire les besoins d'accès des traitements de l'application inforoute, soit : - Obtenir les subdivisions d'une entreprise, ainsi que l'information sommaire des véhicules; - Obtenir les autorisations de circuler (et s'il y a lieu le véhicule associé) d'une subdivision; - Et permettre la recherche d'autorisations de circuler ou de véhicules selon divers critères. Le modèle actuel des données de la banque opérationnelle ne permet pas d'obtenir efficacement cette information. L'ajout de cette facette est donc nécessaire. Elle présente en quelque sorte des structures de données adaptées aux besoins d'accès de l'application PÉS-Entreprise. Les données de cette facette ne sont pas mises à jour en temps réel. L'actualisation est effectuée durant la nuit après tous les traitements en mode différé pouvant venir modifier les données d'immatriation.	Transactionnelle	Interne		Structuré	5	3		
ASRR	GII	Immatriation	Véhicule	Parc de véhicules	VÉHICULE QUÉBEC	Cette facette mémorise des informations pour les véhicules étant, ou ayant été, immatriculés au Québec. Ces informations sont un ensemble de caractéristiques du véhicule (marque, modèle...) ainsi que certains événements (vol, saisi, dossier intérêt) ayant survenus durant leur existence. La modélisation de facette est découpée en quatre 4 sous-facettes: VÉHICULE QUÉBEC Renferme les caractéristiques physiques du véhicule requise pour les fins de l'immatriculation du véhicule. L'entité maîtresse est VÉHICULE QUÉBEC. Cette entité possède une relation avec DOSSIER PERSONNE (relation PERSONNE VÉHICULE). Cela permet d'avoir la chaîne de propriété du véhicule. VÉHICULE VOL Présente uniquement si le véhicule fait présentement l'objet d'un vol. VÉHICULE SAISI Mémorise les informations reliées à chacune des saisies dont le véhicule a fait l'objet lorsque le détenteur du véhicule ne respecte pas un des aspects du code de la sécurité routière prévoyant la saisie de véhicule dans de telles circonstances. VÉHICULE INTÉRÊT Dans certaines situations, certains véhicules font l'objet d'une surveillance particulière. Un DOSSIER VÉHICULE INTÉRÊT est alors constitué. Sous-facette VÉHICULE INTÉRÊT Dans certaines situations, certains véhicules font l'objet d'une surveillance particulière. Un DOSSIER VÉHICULE INTÉRÊT est alors constitué.	Base	Interne	IDMS	Structuré	21	3		
ASRR	GII	Immatriation	Véhicule	Parc de véhicules	VÉHICULE RÉFÉRENCE	Cette facette présente l'information concernant la valeur estimative des véhicules. Il s'agit d'une version électronique du Guide Hebdo-Mag permettant de faciliter le travail des préposés. L'information est mise à jour mensuellement, et contient les valeurs pour les automobiles et les petits camions. Elle est conservée pour les véhicules de 7 ans et moins. Selon certaines caractéristiques physiques d'un véhicule, cette information nous permet d'obtenir: - le prix d'origine ou prix de détail suggéré par le manufacturier(PDSM); - ainsi que la valeur marchande (PVMG). Cette facette sert principalement au contrôle du paiement de la taxe de vente. À moins d'exemption, le paiement de la taxe de vente doit se faire au minimum sur le prix plancher du véhicule vendu. Le livre demeure toutefois la référence légale pour déterminer la valeur estimative. La Société utilise une version électronique du Guide HebdoMag uniquement afin de faciliter le travail des préposés.	Base	Externe	IDMS	Structuré	7	3		
ASRR	GII	Immatriation		Service véhicule inforoute	SERVICE ENREGISTREMENT ET IMMATRICULATION	Cette facette permet la conservation de l'information nécessaire aux différents services inforoute d'enregistrement et d'immatriation de véhicule offerts par la solution SAAQClic-Concessionnaire. Il s'agit principalement d'information sur - les véhicules enregistrés au nom du commerçant - les véhicules vendus par le commerçant - les véhicules acquis par le commerçant - et le résultat détaillé du calcul des droits d'immatriation. - La solution SAAQClic-Concessionnaire offerte au commerçant, permet de débiter un service et d'en suspendre temporairement sa réalisation. Le registre des véhicules ne permet pas de conserver les données dans un état temporaire. Seules les données issues de transactions de service confirmé y sont présentes. Cette facette représente donc un dépôt temporaire de l'information d'immatriation et cela, jusqu'au moment où le service est confirmé par le commerçant. L'information du registre des véhicules est alors actualisée.	Base	Interne	IDMS	Structuré	9	5		
ASRR	GLO	Logistique	Ressources documentaires	Référence document	Référence document NCI	Information permettant le référencement (ou indexation) des documents numérisés conservés au progiciel ainsi que les documents électroniques de l'application GDE. L'identifiant principal des documents de l'ASRR est le numéro contrôle interne (NCI). Il identifie les documents de façon unique et permet de reconnaître la nature du document. À noter que pour les documents de l'ASRR, la seule façon d'accéder à un document dans est à partir de son NCI. L'indexation des documents pour ses cles secondaires est gérée par l'application GLO.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	5		
ASRR	GLO	Logistique	Ressources en technologie de l'information	Outils commun	Agenda	Information permettant la gestion de l'agenda des traitements du domaine de l'ASRR. Les données permettent l'enregistrement de tâche informatique à exécuter en mode différé.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	3	2	Certaines données de cette facette sont dans un format non structuré	
ASRR	GLO	Logistique	Ressources en technologie de l'information	Outils commun	Journal traitement	Information permettant de conserver les données journalisées par les traitements du domaine d'affaires de l'ASRR s'exécutant sous IDMS. La journalisation d'un traitement est composée : - D'une partie obligatoire dont la structure est commune à tous les traitements informatiques. Elle identifie le Quoi, le Qui, le Quand et le Où. - Et d'une partie variable (appelée « donnée témoin ») dont la structure est spécifique à un traitement informatique. Elle présente l'information nécessaire à la compréhension de la transaction ou à la production d'information de gestion. Plus d'une structure spécifique peuvent être nécessaire à un même traitement informatique. Les données de cette partie variable ne sont conservées dans un format structuré sur la banque de données.	Mixte	Interne	IDMS	Non-structuré	6	6	Certaines données de cette facette sont dans un format non structuré	
ASRR	GLO	Logistique	Ressources en technologie de l'information	Outils commun	Historique traitement	Information permettant de conserver les données historiques journalisées par les traitements du domaine d'affaires de l'ASRR s'exécutant sous IDMS. Cette forme de journalisation s'applique : - À tous les traitements d'une transaction permettant la modification d'un dossier personne ou d'un dossier véhicule, afin d'en permettre la consultation et l'annulation corrective (permet de remettre les données dans leur état initial) - Aux traitements d'une transaction permettant la consultation, lorsque l'on désire conserver une trace pouvant être consultée par l'application GDI.	Mixte	Interne	IDMS	Non-structuré	1	3	Certaines données de cette facette sont dans un format non structuré	

Inventaire des objets d'information de type opérationnel														
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires	
ASRR	GMG	Information de gestion	Organisation du travail	OPÉRATION RÉALISÉE	INDICATEUR DE GESTION ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER	Cette facette contient les informations requises pour définir différents indicateurs de gestion (mesures). De plus, elle contient les valeurs mesurées de ces indicateurs.	Base	Interne	IDMS	Structuré	17	5		
ASRR	GMG	Information de gestion	Organisation du travail	OPÉRATION RÉALISÉE	PLAN D'ORGANISATION OPÉRATION RÉALISÉE	Cette facette permet de décrire la structure administrative liée aux indicateurs de gestion. Cette structure gère aussi des unités administratives hors SAAQ qui réalisent des opérations au nom de la SAAQ. Par exemple, il y a les mandataires privés qui réalisent des transactions des permis de conduire et d'immatriculation.	Base	Interne	IDMS	Structuré	13	4		
ASRR	GPH	Gestion de l'application photo	Droit de conduire	PRISE DE PHOTO	ASSURANCE-QUALITÉ PIÈCE PHOTO	Cette facette contient l'information supportant le processus d'assurance-qualité des photos. Actuellement, l'assurance-qualité est effectuée par échantillonnage pour chaque "lot de photos" (pris sur un poste de travail pendant une certaine période)	Mixte	Interne		Structuré	3	3		
ASRR	GPH	Gestion de l'application photo	Droit de conduire	PRISE DE PHOTO	PHOTO RAMQ	Cette facette contient l'information supportant la transmission des photographies à la RAMQ.	Mixte	Interne		Structuré	3	3		
ASRR	GPH	Gestion de l'application photo	Droit de conduire	PRISE DE PHOTO	PILOTAGE-GPH	Cette facette regroupe les données de pilotage de l'application GPH qui ne sont pas directement rélérées par des données opérationnelles : - les paramètres - les données supportant l'interface (messages d'erreur, séquence d'affichage d'options, blocs de textes informatifs accompagnant les permis plastifiés lors de leur transmission par courriel) - les données supportant la répartition des tâches d'impression selon les jours de la semaine	Base	Interne		Structuré	2	n.a.	Toutes les données de pilotage de l'application GPH sont implantées dans des tables génériques de l'application GCA (Pilotage).	
ASRR	GPH	Gestion de l'application photo	Droit de conduire	PRISE DE PHOTO	POSTE PHOTO	Cette facette contient l'information relative aux postes de travail informatiques (dans les points de services) qui sont utilisés pour la prise de photographies.	Base	Interne		Structuré	1	2		
ASRR	GPH	Gestion de l'application photo	Droit de conduire	PRISE DE PHOTO	SERVICE PIÈCE PHOTO	Cette facette contient: - l'information définissant le "service à rendre" (appelé "service pièce photo") comme par exemple, l'information sur le permis à produire, l'information sur le dossier RAMQ, les normes photographiques auxquelles la photo doit répondre... - l'information de type "work flow" sur les étapes réalisées. L'identification des "étapes types" au moyen desquelles est décrit l'avancement, est conditionné autant par l'organisation du travail (ex: étape de vérification, étape de correction) que par des contraintes technologiques (étape de "conciliation"). PROBLÈMES CONNUS: La signification de "service pièce photo" n'est pas uniforme: il n'implique pas nécessairement une prise de photo, ni la production d'un permis. Sa signification serait plus proche d'une "tentative de rendre un service" que d'un "service à rendre", puisqu'en cas d'échec (ex: photo comportant un défaut), une nouvelle occurrence est inscrite par les traitements. Certaines "étapes" sont inscrites alors qu'elles n'ont jamais été réalisées.	Mixte	Interne		Structuré	7	4		
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	COMPÉTENCE CONDUCTEUR	ADMISSIBILITÉ À DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES D'OBTENTION	Cette facette regroupe les informations supportant l'application de conditions exceptionnelles d'obtention de permis découlant de dispositions légales transitoires. En vertu de certaines dispositions légales transitoires, certains conducteurs, dans l'éventualité où ils deviendrait un jour candidat à l'obtention d'un permis d'une certaine catégorie pour une certaine classe, seraient exemptés des conditions d'obtention en vigueur et devraient plutôt satisfaire un ensemble de conditions désormais désuet.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	1		
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	COMPÉTENCE CONDUCTEUR	ADMISSIBILITÉ ÉCHANGE	Cette facette regroupe l'information relative aux demandes d'échange de permis (au sens large) qui ont été acceptées par la SAAQ, et seulement celles-là. En plus des échanges "au sens strict" (demande d'obtention de permis par le titulaire d'un permis délivré par une autorité administrative autre), est aussi conservée l'information relative aux demandes suivantes: - demande d'obtention de permis par une personne ayant été "récemment" titulaire d'un permis (désormais échu) délivré par une autorité administrative (il n'y a pas d'échange, puisque plus de permis actif) - demande d'ajout de classe par le titulaire d'un permis, ayant été "récemment" titulaire d'un permis (désormais échu) de cette classe délivré par une autorité administrative autre (hors-Québec)	Base	Interne	IDMS	Structuré	1	1		
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	COMPÉTENCE CONDUCTEUR	CONCEPTION EXAMEN	Cette facette regroupe l'information établissant quels examens de compétence (théoriques et pratiques) sont prérequis pour l'obtention des différentes classes permis.	Base	Interne	IDMS	Structuré	5	5		
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	COMPÉTENCE CONDUCTEUR	COURS SUIVI	Cette facette regroupe l'information relative aux cours de conduite suivis par les conducteurs.	Base	Interne	IDMS	Structuré	2	1		
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	COMPÉTENCE CONDUCTEUR	ÉVALUATION COMPÉTENCE	Cette facette regroupe l'information relative aux résultats d'examens de conduite (théoriques et pratiques) obtenus par les conducteurs.	Base	Interne	IDMS	Structuré	1	2		
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	COMPÉTENCE CONDUCTEUR	EXAMEN COMPÉTENCE CONDUITE	La facette EXAMEN COMPÉTENCE CONDUITE décrit l'information relative aux modalités concernant les examens de compétence préalables à la délivrance d'un permis, ainsi que les délais de reprise des examens. Elle sert à définir les examens de compétence qui permettront de vérifier les connaissances ou habiletés du conducteur. Outre la description des examens, on y retrouve l'indication des examens qui sont requis pour l'obtention de toutes les classes de permis et l'obtention des mentions de permis, ainsi que les délais de reprise prévus. Les examens de compétences peuvent être de deux ordres : théoriques et pratiques. Les examens théoriques permettent de vérifier les connaissances spécifiques à la conduite du véhicule visé par la classe demandée ; les connaissances qui portent sur la signalisation routière et sur le code de la sécurité routière ; les connaissances qui portent sur l'équipement particulier du véhicule. Les examens pratiques permettent de vérifier la compétence à conduire en fonction du type de véhicule routier visé par la classe demandée et/ou la mention demandée. Ces examens se font généralement sur route, mais peuvent avoir lieu en circuit fermé ou porter sur la vérification avant départ.	Base	Interne	IDMS	Structuré	2	1		
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	COMPÉTENCE CONDUCTEUR	EXPÉRIENCE CONDUITE	Cette facette regroupe une partie de l'information sur l'expérience de conduite (basée sur les permis détenus) des titulaires: - l'information résumée sur l'expérience de conduite de chaque titulaire de permis pour la ou les périodes pour lesquelles l'information détaillée sur les permis qu'il a détenus n'est pas disponible (incluant l'information résumée sur l'expérience de conduite cumulée avant la refonte du système informatique en 1984); - l'information résumée sur l'expérience "reconnue par la SAAQ", à partir des dossiers de conduite hors-Québec pour les titulaires qui détenaient déjà un permis émis par une autre autorité au moment de leur première demande de permis au Québec. Elle contient aussi l'information de référence utilisé pour établir le nombre maximum de points d'inaptitude que peut avoir un titulaire à son dossier. De façon générale, une période pendant laquelle un permis était suspendu ou révoqué n'est pas comptabilisé dans le cumul de l'expérience du titulaire.	Base	Interne	IDMS	Structuré	5	1		
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	COMPÉTENCE CONDUCTEUR	LÉGISLATION COMPÉTENTE	Cette facette regroupe l'information de référence (définissant les équivalences) supportant l'échange de permis avec les organismes gouvernementaux (pays, provinces canadiennes, états américains) avec lesquelles la SAAQ a des ententes.	Base	Interne	IDMS	Structuré	1	2		
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	COMPÉTENCE CONDUCTEUR	PIÈCE IDENTIFICATION EXAMEN	Cette facette regroupe l'information relative aux "cartes d'identification d'examen" délivrées aux clients qui ne sont pas encore titulaires d'un permis, pour permettre leur authentification lors de l'administration des examens.	Base	Interne	IDMS	Structuré	2	2		
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	DOSSIER CONDUCTEUR	CONDUCTEUR	La facette CONDUCTEUR décrit l'information relative à une personne physique dans son rôle exclusif de conducteur ou, le cas échéant, de candidat conducteur.	Base	Interne	IDMS	Structuré	1	1		
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	INTERVENANT DROIT DE CONDUIRE	ÉCOLE DE CONDUITE	Cette facette regroupe l'information relative aux écoles de conduites.	Base	Interne	IDMS	Structuré	1	1		
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	PERMIS DE CONDUIRE	AFFAIRES JURIDIQUES	La facette AFFAIRES JURIDIQUES concerne l'information relative aux droits et aux formes légales.		Interne	IDMS	Structuré	1	1		
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	PERMIS DE CONDUIRE	EXEMPTION PHOTO/SIGNATURE	Cette facette regroupe l'information justifiant le fait qu'un permis sur support plastique puisse être ou ait été produit sans comporter la photo et/ou la signature du titulaire, soit, actuellement: - l'information relative aux exemptions accordées aux titulaires pour des raisons médicales - l'information décrivant les circonstances particulières de certaines demandes de permis (titulaire se trouvant hors du Québec ou habitant dans une localité non reliée au réseau routier général du Québec) PROBLÈME CONNU: Tous les cas justifiant des pièces sans photo ou signature sont considérés comme des exemptions.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	1		
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	PERMIS DE CONDUIRE	OPÉRATION	Cette facette regroupe des informations recueillies dans le cadre de demandes pour l'obtention d'un permis (incluant l'échange d'un permis délivré par une autorité administrative autre que le Québec) qui sont conservées parce qu'elles pourraient être réutilisées lors d'une éventuelle prochaine demande de permis (pour éviter au client de présenter à nouveau ses pièces justificatives). On y trouve entre autres les cas suivants: - les demandes d'obtention pour l'obtention permis qui n'ont pas abouti à la délivrance d'un permis (pour une raison autre que l'admissibilité, celle-ci ayant déjà été établie avant de qu'on appelle "la demande") - les demandes d'échange qui incluaient le retrait d'une condition ou d'une classe.	Base	Interne	IDMS	Structuré	1	1		

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	PERMIS DE CONDUIRE	PAIEMENT PRIVILÈGE	Cette facette regroupe l'information supportant l'établissement des montants payables en contributions d'assurances pour chaque permis délivré, comme entre autres les périodes de références utilisées dans le calcul et les exemptions appliquées s'il y a lieu.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	1	1	PROBLÈME CONNU : Il est difficile d'établir une relation direct entre ces événements de paiement du permis, les paramètres de calcul considérés et le montant calculé.
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	PERMIS DE CONDUIRE	PIÈCE PERMIS	Cette facette regroupe l'information relative aux documents physiques (actuellement sur support papier ou plastique) qui "matérialisent" les permis délivrés par la Société, incluant de l'information sur le "contexte" de production de chaque document (ex: renouvellement, remplacement) et sur la logistique de sa production (impression au siège social, "mode manuel", "émission sans convocation"). Elle exclut cependant l'information décrivant le contenu exhaustif des informations apparaissant sur chaque document. Elle inclut d'autre part de l'information sur le statut de validité du titre de voyage des permis qui sont des permis plus.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	9	3	
ASRR	GPM	Permis de conduire	Droit de conduire	PERMIS DE CONDUIRE	PRIVILÈGE DE CONDUIRE	Cette facette regroupe l'information détenue sur les permis (au sens d' « autorisation ») délivrés par la SAAQ pour la conduite de véhicules routiers (i.e. excluant les permis de chauffeurs de taxi); ceci inclut les informations complémentaires définissant des particularités sur les types véhicules dont la conduite est autorisée (ex : mention « freins pneumatiques »), des informations sur le « contexte » de délivrance de chaque permis (ex : renouvellement, échange), la référence aux « documents » (« pièce permis ») matérialisant chaque permis et enfin les avis expédiés aux titulaires concernant les permis (avis de renouvellement, avis de paiement, avis de convocation...). L'information décrivant les conditions attachées à chacun des permis (ex : obligation de porter des lunettes) n'est cependant pas directement conservée (elle est « déduite » au besoin de l'information constituant le dossier médical du titulaire de permis). Cette facette contient aussi des informations supportant la délivrance des permis comme les liens d'inclusions entre les classes de permis, certaines règles relatives au système de points d'aptitude et les règles relatives à des conditions médicales limitant la conduite de certains types de véhicules. PROBLÈMES CONNUS La signification du concept de « privilège permis » se situe quelque part entre « l'autorisation de conduire donnée au titulaire pour une certaine période, de conduire tel type de véhicule et sous telles conditions » et le « paiement périodique (actuellement annuel) des droits liés à cette autorisation ». L'information relative au contexte de délivrance des permis est définie en référant aux transactions utilisées, ce qui la rend difficilement exploitable.	Base	Interne	IDMS	Structuré	11	3	
ASRR	GQI	Gestion du dossier unique	Client et Intervenant	Client	Client sécurité routière	Cette facette regroupe les caractéristiques propres aux clients assujettis au Code de la sécurité routière. Par clients on entend généralement les personnes physiques étant conducteurs ou propriétaires de véhicules, de même que les personnes morales (i.e. corporations ou sociétés) possédant un ou plusieurs véhicules. Le concept de DOSSIER PERSONNE regroupe les informations communes aux personnes physiques autant que morales et constitue le principal point d'ancrage de l'ensemble des informations gérées dans le secteur de la sécurité routière. Aussi, le NI (numéro d'identification personne) qui est l'identifiant du dossier personne, agit comme élément principal d'identification d'une multitude de concepts, tels que: l'autorisation de circuler, le privilège-permis, le dossier médical, le transporteur routier, le compte-client, la subdivision, l'infraction associée aux suspensions et révocations, etc... L'adresse la plus récente des clients est tenue à jour dans notre registre, tout comme l'historique de leurs changements d'adresse. C'est aussi dans cette facette qu'est conservé les éventuels changements d'identification dû, entre autre, à une modification de nom et prénom, ou de date de naissance. Enfin, un dossier fait l'objet d'un signalement lorsqu'il nécessite une attention particulière, comme dans le cas d'usurpation d'identité, de fraude ou de radiation de compte. De plus, cette composante comporte la notion de dossier hors Québec représentant les différents no de permis de conduire obtenus par une personne physique ou morale qui possède une ou plusieurs pièces d'identification (no permis de conduire, NSC transporteur hors Québec, ...) émises par des compétences législatives autres que le Québec.	Base	Interne	IDMS	Structuré	12	8	
ASRR	GQI	Gestion du dossier unique	Client et Intervenant	Client	Fusion	Information permettant de suivre les activités de fusion des différents secteurs .. Par secteurs, on entend ici, les différentes applications de l'ASRR gérant les informations du dossier client (GII, GPM, CSU, etc.)	Mixte	Interne / Externe	IDMS	Structuré	6	1	
ASRR	GQI	Gestion du dossier unique	Client et Intervenant	Client	Lien d'affaires	Permet de conserver des liens d'affaires existant entre les clients (dossier personne) de la Société. Par exemple, les associés faisant partie d'une société ou les établissements rattachés à une maison mère.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	2	
ASRR	GQI	Gestion du dossier unique	Client et Intervenant	Client	Personne morale	Regroupe l'information relative aux clients de la Société assujettis au Code de la sécurité routière qui sont des personnes morales.	Base	Interne	IDMS	Structuré	4	2	
ASRR	GPP	Solution de production de la pièce permis											Pas de données pour cette application
ASRR	GQI	Gestion du dossier unique	Client et Intervenant	Client	Personne physique	Cette facette regroupe les caractéristiques propres aux clients assujettis au Code de la sécurité routière. Par clients on entend les personnes physiques étant conducteurs ou propriétaires de véhicules. Il s'agit de l'information spécifique (photo SAAQ, signature, prénoms, taille couleur des yeux, etc.) aux personnes physiques, gérée dans le secteur de la sécurité routière. Aussi, le NI (numéro d'identification personne) en est l'identifiant principale.	Base	Interne	IDMS	Structuré	5	1	La photo et la signature sont conservées sous
ASRR	GRV	Gestion des rendez-vous	Organisation du travail	Rendez-vous	Client rendez-vous	Cette facette contient les données permettant d'identifier le candidat qui désire prendre rendez-vous dans un centre de service. On y trouve aussi, pour les demandes de rendez-vous concernant des examens de conduite pour les classes professionnelles (1, 2 et 3), les mentions que le candidat désire obtenir. Probablement parce que les grilles supportent avant tout l'aspect « organisation du travail » de la gestion des rendez-vous, c'est en lien avec le candidat qu'est définie la notion d'examens prévus et non avec le rendez-vous lui-même.	Base	Interne	IDMS	Structuré	1	1	
ASRR	GRV	Gestion des rendez-vous	Organisation du travail	Rendez-vous	Grille rendez-vous	Cette facette regroupe l'information définissant les grilles hebdomadaires «réelles» (par opposition aux grilles types) de rendez-vous, avec les périodes qu'elles comportent. La définition de chaque période inclut l'établissement de la capacité (nombre de candidats pouvant être accueillis simultanément pour une même période). C'est aussi dans cette facette qu'on trouve les rendez-vous effectivement fixés, i.e. à quels candidats ont été réservées les plages horaires.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	2	
ASRR	GRV	Gestion des rendez-vous	Organisation du travail	Rendez-vous	Service rendez-vous	Cette facette contient l'information relative à la façon typique dont chaque centre de services gère ses rendez-vous. Le concept pivot est la grille semaine type, utilisée comme modèle pour la définition des grilles hebdomadaires de rendez-vous. La gestion des rendez-vous est basée sur la définition, pour chacun des centres de services, de plusieurs grilles, chacune étant "initialement" dédiée à un type de service. On trouve par exemple une grille pour les examens de conduite promenade, une autre pour les examens de moto, etc. Il semble qu'il se soit toutefois finalement avéré nécessaire de définir des grilles pouvant recevoir des services de différents types pour les centres de service ayant un plus petit volume de transactions. Au lieu de modifier le principe selon lequel une grille est dédiée à un type de service, on a eu recours à un artifice : la définition d'un faux type de service « général ». Le système permet ainsi à une grille dédiée à un service générale de recevoir des rendez-vous pour différents types d'examens. La définition d'une grille semaine type inclut l'identification des jours de la semaine où le service est offert, ainsi que la définition des plages horaires avec la capacité de chacune (une seule définition de plages horaires pour l'ensemble des journées où le service offert).	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	1	
ASRR	GSR	Gestion sécurité routière											Pas de données pour cette application
ASRR	ICC	Certification des intervenants pour le contrôle du parc	Organisation du travail	Intervenant contrôle du parc	Accréditation	Information sur l'accréditation donnée aux partenaires d'affaires pour effectuer, au nom de la Société, des services d'enregistrement et d'immatriculation de véhicules à la population.	Base	Interne	IDMS	Structuré	4	2	Les partenaires d'affaires présents sont les concessionnaires automobile, offrant les services SAAQClick-Concessionnaires.
ASRR		Inforoute et commerce électronique	Ressources en technologie de l'information	Inforoute et commerce électronique	Accès service inforoute	Cette facette présente l'information nécessaire à l'accès aux applications inforoute. Elle permet de gérer les menus d'une application inforoute, les plages récurrentes et ponctuelles de disponibilité d'une application ou d'un service inforoute, ainsi que certains contrôles d'accès de nature applicative. Toutes les données de cette facette sont des données de pilotage.	Base	Interne	IDMS	Structuré	7	7	
ASRR		Inforoute et commerce électronique	Ressources en technologie de l'information	Inforoute et commerce électronique	Application inforoute	Présente l'information sur les applications inforoute. Toutes les données de cette facette sont des données de pilotage.	Base	Interne	IDMS	Structuré	1	1	
ASRR		Inforoute et commerce électronique	Ressources en technologie de l'information	Inforoute et commerce électronique	Document service inforoute	Cette facette permet de conserver l'information sur le ou les document(s) imprimé(s) lors de la confirmation d'un service inforoute. On y conserve tant les modèles des documents (types, pages, gabarit) que les documents issus de la confirmation d'un service. Cette information est créée au moment de la confirmation du service. Elle sert à ce moment à l'impression des documents et s'il y a lieu aux réimpressions subséquentes des documents d'un service.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	8	3	
ASRR		Inforoute et commerce électronique	Ressources en technologie de l'information	Inforoute et commerce électronique	Intervenant inforoute	Cette facette présente l'information sur les intervenants inforoute, et permet d'établir les relations avec les intervenants du domaine d'affaires ASRR. Un intervenant inforoute est un client ou un partenaire d'affaires de la Société ayant accès à une application inforoute dont la gestion revient au système (Inforoute et commerce électronique). Pour l'instant, cet intervenant inforoute peut correspondre à un commerçant recycleur, à un mandataire en vérification mécanique, ou à une entreprise (par le biais de son adhésion à l'application inforoute).	Base	Interne	IDMS	Structuré	2	1	

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
ASRR	■	Inforoute et commerce électronique	Ressources en technologie de l'information	Inforoute et commerce électronique	Paramètres généraux inforoute	Cette facette présente les données nécessaires à l'accès aux applications inforoute. Entre autres, on y conserve les messages d'accueil d'une application inforoute, ainsi que les messages inforoute spécifiques que l'application doit présenter. Toutes les données de cette facette sont des données de pilotage. Un service inforoute peut être comparé à une transaction utilisée en point de service, mais qui est toutefois offerte via l'inforoute de la Société, à des utilisateurs qui ne sont pas des employés de la Société. L'information de ces services est conservée afin de pour permettre la consultation des services effectués ou en cours de traitement. L'entité Service inforoute regroupe les caractéristiques qui sont communes à l'ensemble des services offerts par l'inforoute. Les caractéristiques propres à un service inforoute précis sont conservées dans des entités particulières qui sont reliées à l'entité Service inforoute (l'entité générique). C'est le cas des services d'enregistrement et d'immatriculation de véhicule de l'application SAAQ clic-Concessionnaire, qui nécessitent la création de plusieurs entités servant à conserver des données particulières pour ces types de service. Ces entités deviennent des spécialisations de l'entité Service Inforoute, et n'appartiennent pas à cette facette. Un service inforoute peut être effectué pour différents besoins. L'entité Référence service inforoute est de nature générique et permet de conserver les clés d'accès pertinentes aux services inforoute. Par exemple, si l'objet du service d'immatriculation est un véhicule, on peut vouloir conserver le numéro de plaque et/ou le numéro d'identification du véhicule (NIV), en même temps que le numéro d'identification personne (NI) de l'acheteur du véhicule. Toutes les actions effectuées par un utilisateur sur un service inforoute, sont conservées par l'entremise de l'historique du statut service inforoute. On conserve également tous les traitements informatiques générés par ces actions. Ces données sont nécessaires pour permettre l'annulation corrective d'un service inforoute.	Base	Interne	IDMS	Structuré	7	7	
ASRR	■	Inforoute et commerce électronique	Ressources en technologie de l'information	Inforoute et commerce électronique	Service inforoute	On y retrouve l'information sur chaque administration, soit : les paramètres de calcul, les types de frais, les modalités d'application de crédit relatives aux types de transaction, les modalités de remboursement et l'information générale. Aucune information se rapportant à un transporteur n'est conservée ici.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	9	4	
ASRR	IRP	Plan international d'immatriculation	Véhicule	Entente immatriculation inter-administration	ADMINISTRATION	Cette facette présente l'information directement liée aux administrations membre de l'IRP. On y retrouve l'information sur chaque administration, soit : les paramètres de calcul, les types de frais, les modalités d'application de crédit relatives aux types de transaction, les modalités de remboursement et l'information générale. Aucune information se rapportant à un transporteur n'est conservée ici.	Base	Interne / Externe	IDMS	Structuré	9	9	
ASRR	IRP	Plan international d'immatriculation	Véhicule	Entente immatriculation inter-administration	Autorisation de circuler	Cette facette présente l'information relative à l'autorisation de circuler d'un véhicule immatriculé à l'IRP. C'est également ici que l'on gère les informations sur la catégorie d'usage et sur les nouvelles plaques à émettre. Toutes les autorisations émises par le système IRP sont conservées ici. Celles relatives à l'année en cours, sont créées et transférées vers le système Immatriculation lors la confirmation de l'événement. Les autorisations relatives à la période de renouvellement, sont créées immédiatement et seront transférées vers le système Immatriculation le 31 mars, en même temps que les informations sur les véhicules. La raison à cela est qu'en période de renouvellement, les informations déclarées par le transporteur ne prennent effet qu'au début de la prochaine année d'immatriculation. On ne peut donc les transférer immédiatement vers le système Immatriculation au risque de modifier l'information encore active.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	1	
ASRR	IRP	Plan international d'immatriculation	Véhicule	Entente immatriculation inter-administration	Déclaration	Cette facette présente l'information servant au calcul des droits d'immatriculation des véhicules des parcs des transporteurs pour les différentes administrations où ils circulent. Elle présente : - la composition des parcs; - les caractéristiques des véhicules nécessaires au calcul des droits des différentes administrations membre de l'IRP; - les renseignements généraux d'un parc qui permettent d'établir la catégorie d'usage des véhicules d'un parc; - la déclaration des distances d'un parc effectuées pendant une période de référence ce qui permet d'établir le prorata de la distance parcouru dans chacune des administrations ; - ainsi que les masses autorisées dans chacune des administrations; Les données de cette facette sont déclarées par un transporteur IRP lors de la création initiale d'un parc, lors du renouvellement annuel ou lors d'une demande de modification en cours d'année. Pour les déclarations de distances, l'IRP n'utilise plus les estimations. La première année, le transporteur paie un droit moyen à chacune des administrations faisant partie de l'IRP. Les années subséquentes de son inscription à l'IRP, le transporteur paie à chaque administration où il a circulé l'année précédente, le plein montant de droit en fonction de la distance qu'il y a parcouru réellement. Les années suivantes, le même principe s'applique. Les modifications aux données de la déclaration des distances des transporteurs IRP peuvent être effectuées par une transaction interactive du système IRP. Aussi les transporteurs peuvent saisir eux-mêmes leur déclaration de distance par administration via un service inforoute d'enregistrement. La mise à jour par les transporteurs s'effectue durant la période de renouvellement (d'octobre à la fin décembre).	Base	Interne	IDMS	Structuré	9	7	
ASRR	IRP	Plan international d'immatriculation	Véhicule	Entente immatriculation inter-administration	Événement	Cette facette présente les informations relatives au traitement d'un événement IRP. Un événement est associé à un parc, et permet la création ou la modification de la déclaration du transporteur. On y conserve l'historique des événements, les calculs qu'ils ont déclenchés ainsi que les résultats détaillés d'un calcul par administration et par véhicule, les avis de cotisation communiqués au client, et les crédits applicables aux droits d'immatriculation des administrations autres que le Québec.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	10	11	
ASRR	IRP	Plan international d'immatriculation	Véhicule	Entente immatriculation inter-administration	Organisation travail IRP	Cette facette regroupe les informations relatives à l'organisation du travail, soient celles nécessaires à la réalisation de certains processus de travail du système IRP. Entre autres, on y retrouve : [] les informations descriptives sur les processus et les activités associées; [] les états et dates de traitement permettant de connaître le déroulement du traitement d'un processus; [] et les informations sur les usagers ayant réalisés le traitement. Les informations sur l'organisation du travail se retrouvent dans leur propre facette. Cela permet la généralisation et la normalisation de ces données. Du même coup, le traitement supportant la mise à jour et la consultation de ces données, peut être utilisé pour l'ensemble des processus de travail. Lorsque des changements à un processus de travail surviennent, les impacts sur les données et les traitements, sont donc minimisés.	Transactionnelle	Interne	IDMS	Structuré	5	4	
ASRR	IRP	Plan international d'immatriculation	Véhicule	Entente immatriculation inter-administration	Paiement IRP	Cette facette présente les informations nécessaires pour réaliser les paiements aux administrations et aux transporteurs hors Québec dans le cadre de l'entente IRP. Mensuellement, le Québec doit verser aux autres administrations, les droits d'immatriculation qu'il a perçus selon l'entente IRP. Le détail des transactions effectuées au cours du mois, accompagné du paiement, est envoyé à chaque administration. À chaque mois, les paiements sont regroupés dans deux lots, un pour le paiement aux administrations canadiennes, et l'autre pour le paiement aux administrations américaines. Également, on doit effectuer les paiements aux transporteurs hors Québec ayant réalisés une demande de remboursement. Un ou plusieurs nouveaux lots de paiement peuvent être créés à chaque production des paiements pour remboursement. À noter que le seul les paiements effectués en devise américaine sont produits ici. Les paiements en devise canadienne sont produits par le système Perception.	Base	Interne	IDMS	Structuré	4	4	
ASRR	IRP	Plan international d'immatriculation	Véhicule	Entente immatriculation inter-administration	Pilotage IRP	Cette facette présente les données de pilotage à caractère général nécessaires à la gestion du système IRP. Ce sont principalement des paramètres généraux du système IRP. À noter qu'ils existent beaucoup d'autres données de pilotage pour le système IRP. Toutefois, les entités présentant ces données de pilotage ont été définies à l'intérieur de la facette où elles sont référées.	Base	Interne	IDMS	Structuré	6	6	
ASRR	IRP	Plan international d'immatriculation	Véhicule	Entente immatriculation inter-administration	Remboursement transporteur hors QC	Lorsqu'un transporteur étranger circulant au Québec, effectue une modification de sa déclaration dans son administration, un nouveau calcul est effectué et il est possible que le transporteur soit admissible à un remboursement de la part de la SAAQ. Cette facette présente les informations sur les demandes de remboursement réalisées par les transporteurs hors Québec membre de l'IRP.	Base	Interne	IDMS	Structuré	2	2	
ASRR	IRP	Plan international d'immatriculation	Véhicule	Entente immatriculation inter-administration	Transporteur IRP	Cette facette présente les transporteurs IRP inscrits ou ayant déjà été inscrits à l'IRP. On y retrouve, entre autres, les données d'identification d'un transporteur, les données d'identification d'un parc, les répondants autorisés à faire des modifications au dossier du transporteur ou du parc, et des notes associées au dossier du transporteur.	Base	Interne	IDMS	Structuré	4	4	

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
ASRR	IRP	Plan international d'immatriculation	Véhicule	Entente immatriculation inter-administration	Vérification IRP	Cette facette présente regroupe toutes les informations nécessaires au processus de vérification. Une vérification est créée par la SAAQ, au même moment où l'on produit le fichier « Dossiers IRP pour vérification », destiné au MRQ. Ce dossier de vérification est toujours associé au transporteur ayant été sélectionné pour vérification, même s'il y a eu fusion de transporteurs durant les années couvertes par la vérification. On associe également à une vérification, tous les parcs du transporteur sélectionné, incluant cette fois-ci les parcs des transporteurs fusionnés durant les trois années d'immatriculation précédant l'année de vérification. Les résultats des vérifications sont transmis pour le MRQ, au fur et à mesure que la vérification est complétée. Les résultats de vérification sont conservés sous chacun des dossiers de vérification. L'absence de résultat de vérification pour un dossier signifie que la déclaration des distances est conforme. S'il y a transmission par le MRQ d'un résultat de vérification amendé, suite à un appel (ou autres considérations), celui-ci est conservé sans altérer le résultat précédent. Un résultat de vérification présente uniquement les détails des résultats de vérification des déclarations des distances, pour les administrations dont le kilométrage (ou son type) a été rectifié. Lors de la production du relevé d'ajustement destiné au transporteur IRP, le calcul de l'ajustement détaillé des droits est effectué, considérant la dernière déclaration des distances de l'année concernée et les droits payés jusqu'à maintenant par le transporteur. Ces informations sont conservées aux entités « Relevé ajustement », « Ajustement déclaration distance » et « Détail ajustement déclaration distance ». Tous les relevés d'ajustement produits sont conservés.	Base	Interne / Externe	IDMS	Structuré	7	7	
ASRR	LGP	Lieu géographique postal	Localisation géographique	Lieu géographique	Adresse courrier	La facette « ADRESSE COURRIER » contient l'information relative aux différents types d'adresses de correspondance (courrier) selon Postes Canada... L'adresse est utilisée par une personne, une entreprise ou une organisation pour recevoir du courrier. À la Société, on utilise l'adresse pour valider, situer et délimiter un lieu dans une municipalité. Les principales sources des données de cette facette sont les fichiers « Recherche d'adresses » et « Recherche de texte » de Postes Canada. Ces fichiers actualisés mensuellement contiennent l'ensemble des adresses municipales et les adresses d'installation de tout le Canada. Pour les besoins de la Société, seuls les enregistrements qui concernent le code de province du Québec sont considérés. Une autre source de données est nécessaire pour compléter cette facette. Il s'agit du fichier « Renvoi des noms de rue » de Postes Canada. Ce fichier contient les noms secondaires de rue et les noms officiels pour permettre d'établir une correspondance entre les abréviations courantes des noms de rue, les noms de rue qui ont été modifiés ou qui sont désuets.	Base	Externe	■	Structuré	10	6	
ASRR	LGP	Lieu géographique postal	Localisation géographique	Lieu géographique	Corporation municipale	Contient les informations sur les municipalités et leurs regroupements (ex : MRC, arrondissement, etc.). Ces informations proviennent du Ministère des affaires municipales et occupation du territoire (MAMROT).	Base	Externe	■	Structuré	11	10	
ASRR	LGP	Lieu géographique postal	Localisation géographique	Lieu géographique	Découpage territorial	La facette « DÉCOUPAGE TERRITORIAL » contient l'information relative à toute division territoriale pertinente pour la Société. Le découpage peut correspondre aux limites d'une division territoriale officialisée ou d'une division territoriale définie par la Société. Chaque découpage territorial interne correspond à un aménagement de territoire qui regroupe différentes entités géographiques reconnues (municipalité, code postal, adresse) qui servent à gérer divers programmes administrés par la Société.	Base	Externe	■	Structuré	7	4	
ASRR	LGP	Lieu géographique postal	Localisation géographique	Lieu géographique	Municipalité courrier	La facette « MUNICIPALITÉ COURRIER » contient l'information relative aux municipalités du Québec officialisées ou ayant déjà été officialisé, utilisée par Postes Canada et le Ministre des Affaires municipales et des Régions. Les municipalités sont constituées à la suite de lois spéciales ou de décret. Elles sont régies par des lois bien précises. Ces données sont utilisées pour représenter un territoire reconnu du Québec. En plus de son nom officiel, une municipalité peut être désignée dans l'usage courant par un ou plusieurs toponymes. La principale source des données de cette facette est le fichier « Renvoi des noms de municipalité » de Postes Canada. Ce fichier actualisé mensuellement contient l'ensemble des noms secondaires de municipalité, les noms officiels qui s'y rapportent. De plus, on peut établir une correspondance entre les abréviations courantes des noms de municipalité, les noms qui ont été modifiés ou qui sont désuets.	Base	Externe	■	Structuré	4	4	
ASRR	LGP	Lieu géographique postal	Localisation géographique	Lieu géographique	Pays - Subdivision pays	La facette « PAYS - SUBDIVISION PAYS » contient l'information relative aux pays et de leurs subdivisions administratives.	Base	Externe	■	Structuré	3	3	
ASRR	LGP	Lieu géographique postal	Localisation géographique	Lieu géographique	Source information géographique	La facette « SOURCE INFORMATION GÉOGRAPHIQUE » contient l'information relative aux organismes et aux références physiques (fichiers) à partir desquels les données ont été extraites et qui serviraient à alimenter le sujet « Lieu géographique ».	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
ASRR	LGP	Lieu géographique postal	Localisation géographique	Lieu géographique	Territoire statistique	Information sur la correspondance entre un code postal et une municipalité. Contient aussi les municipalités regroupées par MRC, et les MRC regroupées par région administrative. Ces données sont actualisées annuellement à partir des codes postaux provenant de Postes Canada et des municipalités provenant de l'Institut de la statistique du Québec. Les informations de cette facette ne peuvent être utilisées qu'à des fins de regroupement statistique, car lorsqu'un code postal correspond à plusieurs municipalités (ex. : en milieu rural), une seule municipalité est retenue, soit celle qui comporte le plus grand nombre d'adresses.	Base	Interne / Externe	■	Structuré	3	3	Implanté unique à l'environnement informationnel.
ASRR	MII	Numérisation et contrôle des documents	Ressources documentaires	NUMÉRISATION ET CONTRÔLE DES DOCUMENTS	CONTRÔLE DOCUMENT NUMÉRISÉ	La facette CONTRÔLE DOCUMENT NUMÉRISÉ regroupe l'information relative aux documents numérisés par le service de numérisation et de contrôle des documents. Cette composante du module de données représente l'information nominative sur les lots de documents ainsi que sur le document elle-même.	Base	Interne	■	Structuré	13	8	
ASRR	MOC	Gestion des connaissances											Aucun modèle de donnée. La documentation réside directement dans des répertoires.
ASRR	PEX	Examens théoriques automatisés du permis de conduire	Droit de conduire	Compétence conducteur	Requête examen progiciel	Information relative aux requêtes transférées au progiciel Examiner pour l'impression d'examens papier pour les unités mobiles.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	À noter que les données de l'application PEX gérées par le progiciel Examineur n'ont pas été modélisées. Seules les données hors progiciel supportant des besoins supplémentaires ont été modélisées.
ASRR	PEX	Examens théoriques automatisés du permis de conduire	Droit de conduire	Compétence conducteur	Paramètres généraux PEX	Information de type "paramètres" du système PEX Examen théorique automatisé	Base	Interne	■	Structuré	15	15	
ASRR	■	Questions examen et suivi	Droit de conduire	Compétence conducteur	Conception question réponse compétence conducteur	Cette facette contient les données sur la conception des questions d'examen théoriques de compétence des candidats conducteur. Elle permet de supporter la représentation de l'évolution des questions d'examen tout au long de leur élaboration, avant leur transfert au progiciel de dispense des examens auprès des candidats conducteurs en centre de services. De plus, durant le processus, les questions sont regroupées par ensemble de travail, puis par regroupement destiné au transfert. La langue de rédaction de référence des questions est le français. Pour toutes ces dernières, une version anglaise est produite. Aussi, pour au moins un des domaines de compétence conducteur, les questions y sont traduites en quatre langues (anglais, espagnol, arabe et chinois).	Base	Interne	■	Structuré	21	21	
ASRR	■	Questions examen et suivi	Droit de conduire	Compétence conducteur	Paramètres généraux ■	Ensemble de paramètres de pilotage pour le fonctionnement du système d'édition des questions de compétence théorique des candidats conducteur.	Base	Interne	■	Structuré	2	2	
ASRR	■	Questions examen et suivi	Droit de conduire	Compétence conducteur	Suivi conception question réponse compétence conducteur	Cette facette conserve les données sur le suivi souhaité sur les questions durant leur élaboration avant mise en production dans le progiciel de dispense d'examen de compétence de conduite.	Base	Interne	■	Structuré	4	4	
	■	Questions examen et suivi	Droit de conduire	Compétence conducteur	Recherche compétence conducteur	Cette facette conserve des données sur différents paramètres généraux requis pour le fonctionnement du système ■	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
ASRR	RCG	Remplacement coussin gonflable	Véhicule	Parc de véhicules	Remplacement coussin gonflable	Cette facette présente les données sur la certification du remplacement des coussins gonflables pour un véhicule spécifique. Elles permettent : - De s'assurer de l'utilisation du bon type de coussin pour un véhicule; - De consigner les rappels de Transport Canada.	Base	Externe	■	Structuré	7	7	Environnement informationnel seulement
ASRR	RPP	Renouvellement postal	Véhicule	Parc de véhicules	RENOUVELLEMENT POSTAL	Ensemble des données conservées pour les fins du processus de renouvellement postal des privilèges de circuler (immatriculation) et des privilèges de conduire (permis de conduire).	Base	Interne	IDMS	Structuré	17	7	
ASRR	SDC	Suivi des dossiers de la clientèle	Organisation du travail	Flux de travail SDC	AUTOMATISME SDC	La facette AUTOMATISME concerne l'information relative à la création d'une étape pour un type d'activité particulière qui invite l'utilisateur à effectuer une ou des combinaisons d'actions comme de répondre à un questionnaire. Pour être rempli par un utilisateur, un questionnaire doit préalablement être associé à une étape qui appartient à un type d'intervention via le choix de commande.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
ASRR	SDC	Suivi des dossiers de la clientèle	Organisation du travail	Flux de travail SDC	EMPLOYÉ SDC	La facette EMPLOYÉ SDC concerne l'information identifiant les employés de la Société qui utilisent l'application de Suivi des dossiers de la clientèle (SDC) dans le cadre de leur fonction.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
ASRR	SDC	Suivi des dossiers de la clientèle	Organisation du travail	Flux de travail SDC	IDENTIFICATION CLIENTÈLE SDC	La facette IDENTIFICATION CLIENTÈLE SDC concerne l'information relative aux clients auprès du quelle la Société désire effectuer un suivi administratif. Pour chaque client, on ouvre un dossier qui catégorise les différentes clientèles. Chaque dossier comporte les coordonnées des personnes susceptibles d'être contactées pour aider au suivi administratif du dossier. De plus, des références sont ajoutées au dossier client pour faciliter la recherche d'informations complémentaires dans d'autres systèmes.	Base	Interne	■	Structuré	9	3	Malgré l'appellation "Clientèle", il s'agit uniquement de partenaire d'affaires. Cette application sert au déploiement de la solution SAAQClie-Concessionnaire et aux activités de suivi de ces partenaires.

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
ASRR	SDC	Suivi des dossiers de la clientèle	Organisation du travail	Flux de travail SDC	OPÉRATION SDC	La facette OPÉRATION SDC concerne l'information relative à une intervention dans un dossier de la clientèle d'affaires. L'intervention est déclenchée lorsqu'une opération technique ou administrative est effectuée auprès d'un client. Il peut s'agir d'un problème ou d'une formalité routinière. L'intervention est sous la responsabilité d'une seule unité administrative et, après assignation, d'un employé qui doit veiller à son achèvement. Des changements de responsabilité d'unité administrative ou d'employé sont d'usage. De plus, le responsable peut indiquer une date d'échéance à l'intervention à titre de rappel. Une intervention est composée d'une série d'activités qui est enregistrée les unes à la suite des autres, suivant la progression de l'intervention dans le temps. Une activité est soit une étape qui doit être inscrite selon une séquence prédéterminée, soit une action qui peut être inscrite à tout moment. Elle est généralement consignée par l'employé qui possède les autorisations nécessaires. Si l'activité comporte un questionnaire à remplir, chaque valeur du questionnaire saisie par l'utilisateur, est mémorisée en tant que fait rattaché à l'activité.	Mixte	Interne		Structuré	4	4	
ASRR	SDC	Suivi des dossiers de la clientèle	Organisation du travail	Flux de travail SDC	ORGANISATION ADMINISTRATIVE SDC	La facette ORGANISATION ADMINISTRATIVE SDC concerne l'information relative à la structure de l'organisation administrative utilisée par l'application de suivi des dossiers de la clientèle (SDC).	Base	Interne		Structuré	2	1	
ASRR	SDC	Suivi des dossiers de la clientèle	Organisation du travail	Flux de travail SDC	PARAMÈTRES GÉNÉRAUX SDC	La facette PARAMÈTRES GÉNÉRAUX SDC concerne l'information relative aux paramètres définis dans l'application du "Suivi des dossiers de la clientèle" (SDC).	Base	Interne		Structuré	2	2	
ASRR	SDC	Suivi des dossiers de la clientèle	Organisation du travail	Flux de travail SDC	PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE SDC	La facette PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE SDC concerne l'information relative au modèle de base qui présente l'enchaînement des étapes que l'utilisateur doit respecter pour accomplir son intervention. Ainsi, une intervention d'un type précis doit passer à travers une série d'étapes définies à l'avance dont certaines sont obligatoires et les autres facultatives. Ces étapes doivent être exécutées dans l'ordre déterminé pour le type d'intervention, de sorte qu'une étape ne peut être inscrite pour une intervention avant que l'étape précédente n'ait elle-même été d'abord inscrite. L'étape de début d'intervention est toujours présente, peu importe le type d'intervention, de même que l'étape de fin d'intervention, le cas échéant. Les autres étapes à réaliser diffèrent selon le type d'intervention. Un type d'étape peut donc servir à plus d'un type d'intervention dans un ordre d'exécution qui peut cependant différer. Au cours du traitement d'une intervention, des situations du type réception d'un courrier ou d'un appel téléphonique peuvent survenir sans que l'on puisse prévoir leur séquence d'apparition à travers l'ensemble des étapes prédéterminées. De telles situations sont consignées sous forme d'actions pouvant être inscrites à tout moment au cours d'une intervention et, au besoin, être répétées. Toutefois, seuls les types d'action prévus selon le type de l'intervention en cours, peuvent être inscrits par un utilisateur. Tout comme pour un type d'étape, un type d'action peut être utile à plus d'un type d'intervention.	Base	Interne		Structuré	6	5	
ASRR	SDC	Suivi des dossiers de la clientèle	Organisation du travail	Flux de travail SDC	QUESTION SDC	La facette QUESTION SDC concerne l'information relative à une liste d'observations faites par un employé de la Société à propos d'un client et/ou de déclarations faites par le client. Un questionnaire est constitué d'une liste de points. Chaque point du questionnaire représente soit une question, soit un entête qui permet de regrouper un sous-ensemble de questions qui ont une affinité commune. Le libellé de la question indique qu'est-ce qui doit être saisi par l'utilisateur. Une nouvelle version de questionnaire est inscrite chaque fois que celui-ci subit des changements ceci, afin de permettre la reconstitution fidèle de ce qui a été saisi dans le passé. Pour être rempli par un utilisateur, un questionnaire doit préalablement être associé à une étape qui appartient à un type d'intervention via le choix de commande.	Base	Interne		Structuré	5	2	
ASRR	SDC	Suivi des dossiers de la clientèle	Organisation du travail	Flux de travail SDC	SÉCURITÉ INFORMATIQUE SDC	La facette SÉCURITÉ INFORMATIQUE SDC concerne l'information qui sert à contrôler de manière précise, l'accès des utilisateurs à l'application de suivi des dossiers de la clientèle (SDC). Ainsi, un employé est autorisé en vertu d'une règle d'accès à consulter, créer, modifier, détruire et rechercher des interventions d'une ou plusieurs catégories de données et selon des modalités précises.	Base	Interne		Structuré	4	2	
ASRR	VSH	Vignette stationnement pour handicapés	Hors mission	Vignette stationnement personne handicapée	DEMANDE VIGNETTE	Information qui se rapporte à la demande de vignette faite par la personne handicapée ou l'établissement. Une personne peut faire plus d'une demande dans le temps. Toutes les demandes effectuées seront conservées qu'elles soient acceptées, refusées, annulées ou en cours de traitement.	Base	Interne	IDMS	Structuré	4	1	
ASRR	VSH	Vignette stationnement pour handicapés	Hors mission	Vignette stationnement personne handicapée	DOSSIER HANDICAPÉ	Information sur la personne handicapée qui a fait une demande de vignette ainsi que sur son représentant, s'il y a lieu. Un établissement peut aussi faire une demande de vignette pour handicapé. Lorsqu'une personne est incapable de répondre pour elle-même, elle aura un représentant. Si le représentant possède déjà un dossier à la SAAQ (ex : un permis de conduire) alors ses coordonnées sont conservées dans l'entité « dossier personne ». Si le représentant ne possède pas de dossier à la SAAQ alors ses coordonnées seront conservées dans l'entité « coordonnées représentant ».	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	1	
ASRR	VSH	Vignette stationnement pour handicapés	Hors mission	Vignette stationnement personne handicapée	ÉVALUATION	Information sur les examens effectués par un évaluateur (généralement un professionnel de la santé) sur une personne handicapée. Cette dernière peut subir plusieurs évaluations à des dates différentes, généralement dans le cas où son handicap est de nature temporaire. Sur son rapport d'évaluation, l'évaluateur peut déclarer jusqu'à trois « déficiences »*, jusqu'à trois « incapacités », une « aide humaine » et jusqu'à trois « aides techniques ». Le résultat d'une évaluation, qui indique si la personne handicapée est apte ou non à obtenir le privilège de stationnement, est exprimé par la « situation de handicap ».	Base	Interne	IDMS	Structuré	12	1	
ASRR	VSH	Vignette stationnement pour handicapés	Hors mission	Vignette stationnement personne handicapée	PARAMÈTRES GÉNÉRAUX VSH	Ensemble de paramètres généraux utilisés par le système VSH.	Base	Interne	IDMS	Structuré	5	5	
ASRR	VSH	Vignette stationnement pour handicapés	Hors mission	Vignette stationnement personne handicapée	PRIVILEGE	Information sur les privilèges détenus associés à un dossier handicapé. Un privilège de stationnement est généralement valide pour une période de 5 ans. A ce privilège est associée une vignette que la personne handicapée devra suspendre à son rétroviseur. Cette vignette comporte un numéro qui pourra être interrogé par les corps policiers pour en vérifier la validité. Si une vignette est volée ou détruite (ou autre cause) elle sera invalidée et on devra donc envoyer une autre vignette à son détenteur. Cette nouvelle vignette sera associée au privilège de stationnement. Un privilège de stationnement peut lui aussi être annulé, dans le cas, par exemple, où une personne décède ou ne paie pas ses frais de renouvellement.	Base	Interne	IDMS	Structuré	5	2	
ASRR	VSH	Vignette stationnement pour handicapés	Hors mission	Vignette stationnement personne handicapée	SUIVI DOSSIER	Cette facette permet de garder une trace de tous les événements administratifs survenus dans le traitement d'une demande de vignette ou dans les divers processus opérationnels effectués dans le traitement normal d'un dossier. Voici quelques exemples potentiels « d'événement suivi dossier » : - Réception demande de vignette; - Envoi de la demande au secteur évaluation médicale; - Envoi d'un avis de renouvellement; - etc... Dans le cadre de son travail le personnel de la SAAQ peut conserver des notes sur le dossier de l'handicapé pour expliquer certaines décisions rendues ou pour toute autre utilité. Ces notes sont conservées dans l'entité « note » et peuvent aussi être reliées à une demande et/ou un privilège et/ou une évaluation ou à un événement.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	3	2	
CR	GVM	Vérification mécanique	Véhicule	Dossier état mécanique	Document émis vérification mécanique	Cette facette contient l'information des certificats de vérification mécanique émis par les contrôleurs routiers ou les inspecteurs en vérification mécanique dans le cadre de leurs interventions. Cette information est ensuite dupliquée dans la facette « Dossier état mécanique ».	Base	Interne		Structuré	14	4	Contrairement aux autres données de l'application GVM, les données de cette facette sont conservées sous 
CR	GVM	Vérification mécanique	Véhicule	Dossier état mécanique	Dossier état mécanique	Cette facette contient le résultat de vérifications mécaniques effectuées sur les véhicules routiers qui y sont assujettis. Ces vérifications mécaniques peuvent être : - effectuées sur des véhicules lourds, qui doivent subir une vérification mécanique périodique obligatoire une ou deux fois par année. - effectuées sur des véhicules reconstruits - effectuées par les contrôleurs routiers de la SAAQ, de façon ad hoc ou lors d'opérations spéciales, sur la route, en poste de pesée ou dans une entreprise de transport. Pour cette catégorie, les informations sont d'abord saisies dans la facette « Document émis état mécanique », puis sont dupliqués dans la présente facette. - effectués pour vérifier le respect du niveau de transparence minimum des vitres teintées sur un véhicule routier Ces vérifications mécaniques sont consignées dans un certificat de vérification mécanique dans lequel sont consignées les déficiences constatées ou la conformité du véhicule. De plus, pour les propriétaires de véhicules lourd participant au programme d'entretien préventif (PEP), un certificat de vérification mécanique permanent est créé pour chacun des ses véhicules faisant partie de ce programme	Base	Interne	IDMS	Structuré	36	7	

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
CR	GVM	Vérification mécanique	Véhicule	Intervenant vérification mécanique	Intervenant vérification mécanique	Cette facette contient l'information sur les entreprises qui sont autorisées à effectuer la vérification mécanique des véhicules routiers au nom de la SAAQ, les mécaniciens qui sont accrédités et les lieux où sont effectuées ces vérifications. Elle contient l'information sur les mandats délivrés à chaque entreprise et qui permet de savoir sur quel type de véhicule l'entreprise peut effectuer des vérifications mécaniques. Cette facette contient aussi l'information sur les propriétaires de véhicules lourds qui se sont inscrits au programme d'entretien préventif (PEP) de leurs véhicules, selon les conditions émises par la SAAQ. Les entreprises accréditées pour faire de la vérification mécanique au nom de la SAAQ et les propriétaires inscrits au programme d'entretien préventif sont confondus dans les mêmes entités de données. Seul le type de mandat de vérification mécanique permet de les distinguer.	Base	Interne	IDMS	Structuré	17	9	
IA	BDI	Bureau de l'intervenant	Organisation du travail	Bureau de l'intervenant	Action informatique	Information nécessaire pour déclencher les différentes transactions 3270 ou autres applications (ex : traitement de l'image) requises par le bureau de l'intervenant. Elle contient aussi l'information nécessaire pour contextualiser la transaction appelée pour la positionner sur le bon dossier.	Base	Interne	■	Structuré	6	3	
IA	BDI	Bureau de l'intervenant	Organisation du travail	Bureau de l'intervenant	Assistance	Information sur les liens entre l'arborescence et la documentation reliée à celle-ci. La facette Assistance ne contient pas la documentation, elle ne fait que pointer à l'endroit où celle-ci se trouve.	Base	Interne	■	Structuré	8	6	
IA	BDI	Bureau de l'intervenant	Organisation du travail	Bureau de l'intervenant	Processus (Arborescence)	Information sur la hiérarchie des processus, activités et opérations. Elle contient aussi l'information sur les dates de début et de fin d'application de tous les éléments de cette hiérarchie.	Base	Interne	■	Structuré	6	8	
IA	BDI	Bureau de l'intervenant	Organisation du travail	Bureau de l'intervenant	Profil soutien tâche	Information sur les différents profils de soutien à la tâche du bureau de l'intervenant ainsi que l'association des postes à ces profils.	Base	Interne	■	Structuré	4	1	
IA	BDI	Bureau de l'intervenant	Organisation du travail	Bureau de l'intervenant	Suivi des événements	Information sur la trace de tous les processus, activités et opérations effectués par un usager. Lorsqu'un usager revient sur un dossier qu'il avait déjà traité, cette facette permet de le repositionner à l'endroit exact où il était rendu la dernière fois où il avait accédé à ce dossier. Elle permet aussi d'alimenter les informations de gestion.	Mixte	Interne	■	Structuré	1	1	
IA	BDI	Bureau de l'intervenant	Organisation du travail	Bureau de l'intervenant	Usager bureau intervenant	Information sur les usagers qui utilisent le bureau de l'intervenant. Elle contient entre autres, les préférences d'affichage, la liste des dossiers traités par un usager et certains autres paramètres.	Base	Interne	■	Structuré	5	3	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Communication indemnisation	AGENDA	Regroupe les données de l'outil « agenda » : de l'information de type « work flow » supportant les employés dans l'organisation de leur travail de traitement des demandes d'indemnisation, et la collaboration entre eux.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	3	2	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Communication indemnisation	COMMUNICATION EXTERNE	Regroupe l'information décrivant les communications (postales) expédiées à la clientèle et aux partenaires de la SAAQ dans le cadre de l'indemnisation et la réadaptation, et l'information supportant l'expédition de ces communications.	Base	Interne	IDMS	Structuré	12	8	Les données semi-actives de cette facette sont conservées sous ■ pour une période de temps.
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Communication indemnisation	LETTRE TYPE	Information nécessaire pour la génération des lettres à émettre aux divers intervenants impliqués dans une réclamation ou dans une révision de dossier. Règle générale, une lettre est composée d'un ou de plusieurs paragraphes pouvant inclure ou non un ensemble de variables. L'entité "Lettre" permet de représenter un ensemble de textes conçus dans le but de faciliter le processus de composition de lettres, d'uniformiser à un certain niveau le contenu de ces lettres et d'assurer que les lettres émises respectent les normes fixées à la SAAQ, quant aux aspects légaux, syntaxiques et sémantiques.	Base	Interne	IDMS	Structuré	10	5	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Donnée de référence	PARAMETRE CONTROLE	Cette facette de données regroupe l'information relative: au journal des transactions interactives des systèmes de l'indemnisation; à l'endroit physique où se trouve le dossier papier d'une réclamation; de paramètres générateur de l'identifiant de certaine entités opérationnelles; des données de contrôle en rapport avec certaines informations de support; aux différents menus et dialogues retrouvés dans le système de l'indemnisation; l'information permettant la génération des numéros de factures de fournisseurs relatives aux types de frais d'indemnisation; l'information de suivi et contrôle des productions ainsi que les cumulatifs selon les types d'indemnité; l'information sur les cumulatifs se rapportant aux séquences, PNPP et types d'indemnité (rente, forfaitaire, frais intervenants); l'information sur les cumulatifs se rapportant au relevé 5.	Base	Interne	IDMS	Structuré	28	19	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Donnée de référence	PARAMETRES ASPECT LEGAL	Cette facette regroupe l'information relative : au répertoire des blessures utilisé par les membres des services médicaux et de réadaptation; au blessure du répertoire des blessures qui sont documentées au SADI et pouvant influencer les durées prévisibles d'incapacité et des précisions sur les blessures; au répertoire des séquelles utilisé par les membres des services médicaux et de réadaptation; au répertoire des différents types d'unités fonctionnelles ou esthétiques pouvant être affectées de façon permanente (PNPP) et leur caractéristiques.	Base	Interne	IDMS	Structuré	24	11	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Donnée de référence	PARAMETRES DE PAIEMENT	Cette facette contient les paramètres utilisés pour les calculs permettant de verser les indemnités aux victimes. Ces paramètres sont dits « spécialisés » étant utilisés pour le calcul de montants d'argent. Sans être exhaustive, la liste suivante dresse un portrait des paramètres de calcul : revenus maximums et moyens; facteurs de revalorisation; montant de la pension de vieillesse du Canada; montants forfaitaires des articles 38 et 39 de la loi 104; montants forfaitaires de séquelles, montants d'indemnité pour études non complétées suite à un accident; montants minimums de rente (I.R.R. et décès) par nombre de personnes à charge; table des montants limites d'autorisation des frais; montants de forfaitaires de décès; taux d'intérêt; salaires minimums; taux de rendement; montant d'assurance chômage; montant d'allocation de formation; exemptions et cotisations; tables d'impôt provincial et fédéral.	Base	Interne	IDMS	Structuré	27	28	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Donnée de référence	PARAMETRES SUPPORT TRAITEMENT	Cette facette contient de l'information relative : au découpage géographique permettant à l'agent d'aide technique de compléter la demande d'indemnité; au répertoire des institutions financière, à l'agenda automatisé des traitements; à l'agenda des agents d'indemnisation.	Base	Interne	IDMS	Structuré	13	13	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Entente fournisseur	CHARGE DE TRAVAIL	Cette facette contient l'information relative aux tâches de travail définies dans le cadre de l'application des ententes avec les fournisseurs, incluant les raisons pour lesquelles ces tâches de travail ont été créées et l'information requise pour aider à les résoudre. De façon générale, les tâches de travail définissent des situations particulières dont le système est incapable de résoudre automatiquement et pour lesquelles une prise en charge par un agent est requise. De plus, les agents peuvent créer des tâches de travail manuellement pour faire le suivi de dossiers nécessitant une attention particulière.	Base	Interne	■	Structuré	4	2	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Entente fournisseur	DECLARATION FACTURE FOURNISSEUR	Cette facette contient l'information relative aux services rendus par le fournisseur à la personne accidentée, telle que «déclarée» par le fournisseur. On y trouve l'information détaillée «quantifiant» les services rendus (intensité et durée). Cette information est distincte de ce qui constitue réellement les factures et frais (information déjà existante), mais y est reliée parce qu'elle en constitue la source.	Base	Interne	■	Structuré	16	12	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Entente fournisseur	DEFINITION DES ENTENTES	Cette facette contient l'information définissant les paramètres des ententes. D'une part, on y trouve les paramètres de bases communs définis dans l'entente-cadre : les ententes elles-mêmes, les balises, les délais de production des documents, les disciplines couvertes, etc. On y trouve d'autre part les paramètres des ententes conclues avec chaque fournisseur (forfaits, services couverts, etc). Enfin, on y trouve les types de documents spécifiques aux ententes, de même que les critères utilisés pour «catégoriser» les clientèles : types de blessures, tranches d'âge, catégorie de traumatismes, etc. Cette information est à la base du contrôle de l'application des ententes, incluant les contrôles a posteriori autant que les contrôles a priori.	Base	Interne	■	Structuré	29	n.a.	Représente des données de pilotage implantées dans des tables génériques de l'application GCA (Pilotage), ou générées par le code informatique.
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Entente fournisseur	INTERVENTION FOURNISSEUR	Cette facette contient l'information relative à l'intervention (au sens large), effectuée dans le cadre d'une des ententes, par un fournisseur dans le processus de réadaptation d'une personne accidentée. On y trouve principalement l'information complémentaire (à l'information déjà détenue dans le cadre du processus d'indemnisation) qui s'avère nécessaire à l'application des ententes, ainsi que l'information relative à chaque «prise en charge» d'une personne accidentée par un fournisseur (plusieurs fournisseurs pouvant être impliqués et à la rigueur, plus d'une fois pour une même personne). On y trouve également l'information décrivant les services prévus dans le cadre du suivi de la couverture d'assurance. Enfin, on y trouve aussi l'information relative aux documents échangés avec les fournisseurs qui est spécifique à l'application des ententes. Le concept de « Plan de Couverture » est représenté dans cette facette. L'ensemble des données constituant le plan de couverture est inclus dans les entités et attributs de cette facette, l'entité centrale étant « INTERVENTION FOURNISSEUR ».	Base	Interne	■	Structuré	22	16	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Fournisseur indemnisation	Fournisseur indemnisation	Cette facette regroupe de l'information relative aux « fournisseurs » (au sens comptable) et aux services qu'ils offrent. Une partie de l'information est dédoublée avec l'information contenue dans la facette « intervenant externe ».	Base	Interne	IDMS ■	Structuré	21	10	Parmi ces structures physiques ■ (■) positionnées dans la sous facette Fournisseur-spécialisé du modèle conceptuel.
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Fournisseur indemnisation	Frais indemnisation	Représente l'ensemble des types de frais remboursables à un fournisseur. Le fournisseur peut regrouper ou non un ensemble de frais sur une facture: l'autorisation de rembourser chacun des frais apparaissant sur la facture du fournisseur relève de l'intervenant interne à la SAAQ. Les frais autorisés font l'objet de la génération de transactions monétaires équivalentes, à partir desquelles un chèque est habituellement émis à l'intention du fournisseur.	Base	Interne	IDMS	Structuré	15	4	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Fournisseur indemnisation	SUIVI DOSSIER PHYSIOTHERAPIE	Information relative aux traitements de physiothérapie dispensés par un fournisseur à une personne accidentée.	Base	Interne	IDMS	Structuré	18	3	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Indemnité	FORFAITAIRE INDEMNITE	Regroupe les montants payés relatifs au décès de la victime, à une séquelle, à un acompte, à un écart calculé sur la rente d'indemnité, etc.. Règle générale, le paiement d'un forfaitaire ne fait l'objet que d'un seul versement. Par contre, dans le cadre du décès de la victime, il peut arriver que le forfaitaire soit étalé sur plus d'un versement. Chaque versement forfaitaire effectué entraîne automatiquement la production de transactions monétaires correspondantes.	Base	Interne	IDMS	Structuré	18	4	

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Indemnité	FRAIS INTERVENANT	Regroupe tous les autres types de montants payés à un intervenant externe, qui ne sont ni un paiement forfaitaire, ni une rente d'indemnité. Parmi les types de frais possibles, il y a: les frais de physiothérapie, les frais de chiropractie, les fournitures médicales, les frais d'ambulance, les prothèses diverses, les fauteuils roulants, les fournitures urologiques, etc.. Chaque versement de frais entraîne la production de transactions monétaires correspondantes.	Base	Interne	IDMS	Structuré	26	7	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Indemnité	GRILLE AIDE PERSONNELLE	Informations relatives aux évaluations pour les besoins en aide personnelle d'une victime. Ces évaluations sont effectuées par les médecins de la saaq. Ces données permettent de calculer le montant hebdomadaire qui sera accordé à la victime en fonction de ses besoins et pour une période déterminée par l'évaluateur.	Base	Interne	IDMS	Structuré	7	3	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Indemnité	PREJUDICE NON PECUNIAIRE	Cette facette regroupe l'information relative aux indemnités pour préjudice non pécuniaire, aux décisions qui s'y rapportent et aux montants alloués.	Base	Interne	IDMS	Structuré	7	4	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Indemnité	RENTE INDEMNITE	Cette facette regroupe l'information relative aux indemnités versées sous forme de versements périodiques (les indemnités de remplacement de revenu, les allocations pour frais de garde et certaines indemnités de décès), incluant les montants, les périodes, les informations utilisées pour établir le montant de ces indemnités et les éventuels ajustements qui doivent y être apportés.	Base	Interne	IDMS	Structuré	34	9	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Intervenant externe	IMPACT MONÉTAIRE	Information relative aux avantages monétaires qu'une personne ayant droit à une indemnité reçoit ou a reçu en vertu d'un régime autre que celui de l'Assurance automobile (et qui doit considérée dans le calcul des indemnités).	Base	Interne	IDMS	Structuré	5	1	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Intervenant externe	INFO SOCIO-ÉCONOMIQUE	Cette facette regroupe l'information sur les emplois des personnes	Base	Interne	IDMS	Structuré	6	4	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Intervenant externe	INFORMATIONS COMMUNES	Cette facette regroupe les informations relatives aux "intervenants externes" qui ne sont pas spécifiques à une réclamation en particulier, telles que les données d'identification des personnes physiques et morales, l'historique des adresses et autres coordonnées.	Base	Interne	IDMS	Structuré	9	4	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Médical	DEMANDE INFO MEDECIN EXTERNE	Cette facette regroupe: - l'information médicale complémentaire obtenue (par téléphone) auprès des médecins traitants des personnes accidentées - les avis demandés et obtenus auprès de médecins experts (à l'extérieur de la SAAQ) sur l'état de santé de la personne accidentée et ses capacités, ainsi que sur le lien de causalité entre l'accident et les préjudices corporels - une partie de l'information d'organisation du travail supportant l'obtention de ces informations (demandes, suivi des demandes...) - une partie de l'information nécessaire à la gestion du paiement des honoraires des médecins consultés pour obtenir ces informations.	Base	Interne	IDMS	Structuré	26	5	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Médical	INFORMATION MEDICALE	Cette facette regroupe - les avis d'experts internes sur le caractère indemnissable de préjudices corporels et sur le caractère remboursable des frais associés à des traitements médicaux et paramédicaux; - l'information détaillée sur les traitements dentaires reçus; - les avis d'experts internes sur les mesures à prendre en réadaptation; - une partie de l'information d'organisation du travail supportant les échanges avec la direction de l'expertise conseil en santé pour obtenir ces avis.	Base	Interne	IDMS	Structuré	10	3	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Optimisation gestion des médicaments	CONSUMMATION MÉDICAMENT	Cette facette fait l'appariement entre les transactions de la RAMQ, les prescriptions, ainsi que les produits pharmaceutiques consommés.	Base	Interne	■	Structuré	2	2	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Optimisation gestion des médicaments	COUVERTURE MÉDICAMENTS	Information relative à la couverture de médicaments autorisés pour chaque personne accidentée (PA) ainsi que les éléments de données nécessaires à la gestion des couvertures de médicaments et à l'appariement des PA avec la RAMQ. Une PA peut utiliser le service de paiement automatisé en pharmacie si un appariement avec la RAMQ a été effectué avec succès. Une tentative d'appariement est effectuée pour chaque réclamation ayant des blessures reconnues. Si l'appariement est réussi, un identifiant est généré par la RAMQ et est transmis à la SAAQ. Cet identifiant est utilisé par la suite pour tout échange de données entre la SAAQ et la RAMQ concernant cette PA. Si l'appariement échoue, une erreur d'appariement est retournée. Les transactions de médicaments doivent alors être effectuées manuellement, c'est-à-dire que la PA doit payer ses médicaments et demander un remboursement à la SAAQ. Un agent saisit alors manuellement les transactions de médicament dans le système informatisé. Pour qu'une transaction soit acceptée (manuelle ou RAMQ), le médicament doit faire partie de la couverture médicaments de la PA. La couverture d'une personne peut être obtenue dynamiquement en utilisant le lien Blessure-Médicament, en fonction de ses blessures actives. Toutefois, lorsqu'une PA a été appariée avec la RAMQ, il est nécessaire de conserver un historique de la couverture transmise, car si une mise à jour de la couverture survient, seules les modifications de la couverture peuvent être transmises à la RAMQ. Plus précisément, chaque fois qu'une mise à jour des blessures ou de l'état des blessures d'une personne survient, une redéfinition de sa couverture de médicament est effectuée. De la même façon, chaque fois qu'une mise à jour du référentiel des médicaments ou des liens Médicament-Blessure survient, une révision de toutes les couvertures actives de médicament est effectuée. Cette facette contient l'information relative à l'identification du client SAAQ. Tout identifiant relatif à une personne cliente de la SAAQ, peut (éventuellement) se retrouver dans cette facette. Les identifiants peuvent provenir de différents systèmes de la SAAQ ou d'organismes externes comme la RAMQ ou la CSST par exemple.	Base	Interne	IDMS	Structuré	6	6	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Optimisation gestion des médicaments	IDENTIFICATION CLIENT	Cette facette contient l'information relative à l'identification du client SAAQ. Tout identifiant relatif à une personne cliente de la SAAQ, peut (éventuellement) se retrouver dans cette facette. Les identifiants peuvent provenir de différents systèmes de la SAAQ ou d'organismes externes comme la RAMQ ou la CSST par exemple.	Base	Interne / Externe	IDMS	Structuré	2	1	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Optimisation gestion des médicaments	RÉFÉRENTIEL BLESSURE	Cette facette contient l'information relative aux blessures et à leur regroupement hiérarchique. Différents types de hiérarchie peuvent être définis, mais actuellement, pour les besoins du présent projet, un seul type est requis. Chaque blessure est reliée à un groupe de blessure.	Base	Interne	■	Structuré	4	4	Ce référentiel des blessures est une copie du référentiel des blessures du sujet Données référence, dont les données sont implantées sous IDMS.
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Optimisation gestion des médicaments	RÉFÉRENTIEL MÉDICAMENT	Cette facette contient l'information relative à la définition des médicaments et à leur regroupement. Elle contient aussi la définition des liens Médicament-Blessure. Un médicament, dans le lien Médicament-Blessure, peut être un produit pharmaceutique (identifié par 1 DIN) ou un regroupement de médicaments. Deux regroupements distincts sont définis dans le référentiel : la classification AHFS et la « dénomination commune ». Le référentiel de médicament provient de la RAMQ et nous est transmis de façon journalière via un processus de synchronisation. Il est possible pour la SAAQ d'ajouter des médicaments (produits pharmaceutiques) au référentiel afin de l'enrichir de produits non couverts par la liste RAMQ. Enfin, cette facette contient l'information relative au processus de synchronisation du référentiel avec la RAMQ.	Base	Externe	■	Structuré	11	11	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Optimisation gestion des médicaments	TRANSACTION MÉDICAMENT RAMQ	Information relative aux transactions de médicaments survenues pour chaque personne accidentée ayant une couverture médicament. Elle contient les transactions qui ont été traitées par la RAMQ ainsi que celles traitées manuellement par un agent de la SAAQ. Les transactions automatisées (RAMQ) sont transmises une fois par jour. Les transactions transmises par la RAMQ sont très détaillées : informations sur le pharmacien, le prescripteur, les services rendus par le pharmacien, les produits pharmaceutiques (DIN) inclus (avec quantité, forme, teneur, prix, etc.). Les transactions manuelles (SAAQ) sont beaucoup moins détaillées puisqu'elles sont saisies manuellement par un agent. L'information maintenue dans cette facette permet un suivi plus efficace de la consommation de médicaments par les personnes accidentées ainsi que des coûts engendrés par la couverture médicament de la SAAQ.	Mixte	Externe	■	Structuré	5	3	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Réclamation	DOCUMENT DOSSIER RECLAMATION	Information décrivant les différents documents en provenance des intervenants externes qui permettent de compléter l'information sur les dossiers de réclamation. Ces documents sont dans un premier temps saisies via le système du Traitement de l'image (TIM) et transférés dans la banque de données du système de l'Indemnisation et associés aux dossiers réclamation correspondants. Une fois transmis au système de l'Indemnisation les documents médicaux sont analysés pour définir les blessures qui serviront à calculer les indemnités à verser.	Base	Interne	IDMS	Structuré	12	6	Les données semi-actives de cette facette sont conservées sous ■ pour une période de temps.
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Réclamation	ÉTAT SANTÉ PERSONNE ACCIDENTÉE	Information décrivant l'état situationnel antérieur et postérieur sur le plan médical de la personne accidentée qui constituent la base sur laquelle sont prises les décisions en matière d'indemnisation et de réadaptation. Ces données permettent de conserver les informations sur les antécédents médicaux, les séquelles et les pertes d'aptitudes d'un individu.	Base	Interne	IDMS	Structuré	17	7	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Réclamation	FAIT ACCIDENTEL	Information entourant l'accident à l'origine de la demande d'indemnisation. Cette information est fournie par la victime vis le formulaire de demande d'indemnité d'indemnité. Les entités qui sont concernées, regroupent les données entre autre sur le(s) véhicule(s) impliqué(s) et le rapport de police.	Base	Interne	IDMS	Structuré	6	1	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Réclamation	RECLAMATION	Information décrivant les demandes de réclamations reçues des victimes d'accidents de la route. Cette facette représente le regroupement principal des données du sujet Réclamation et constitue le point de départ lors de l'ouverture d'un dossier réclamation. Elle contient principalement l'information administrative de la réclamation. Les principales composantes de cette facette regroupe l'information sur l'état situationnel d'une victime d'un accident de la route; le contexte légal de la réclamation; les données permettant une assignation de la DI (demande d'intervention) au bon AGI (agent d'indemnisation) ainsi que les différents intervenants internes assignés à une DI; les données permettant la gestion des messages téléphoniques ainsi que les commentaires émis par les AGI en rapport aux différents dossiers d'indemnisation.	Base	Interne	IDMS	Structuré	76	15	Les données semi-actives de cette facette sont conservées sous ■ pour une période de temps.

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Réclamation	ROLE INTERVENANT EXTERNE	Information entourant les rôles joués par les divers intervenants externes dans le cadre d'un accident automobile ou d'une réclamation. Plus précisément, cette facette regroupe les entités qui, entre autre, décrivent: le(s) rôle(s) (victime, personne à charge, médecin ...) joué(s) par les intervenants externes dans le cadre d'un accident automobile et de sa réclamation; le rôle (conducteur, passager, piéton ...) joué par la victime lors de l'accident; le lien de parenté d'une personne à charge avec la victime; de l'information complémentaire et optionnelle selon le rôle joué par l'intervenant.	Base	Interne	IDMS	Structuré	15	5	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Ressources financières	DONNEES COMPTABLES	Information générale de nature comptable commune à tous les paiements effectués et reçus.	Base	Interne	IDMS	Structuré	2	2	Les données semi-actives de cette facette sont conservées sous [REDACTED] pour une période de temps.
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Ressources financières	DOSSIER RECOUVREMENT	Information relative aux démarches faites par la Société pour recouvrer, auprès d'une personne non résidente du Québec responsable d'un accident survenu au Québec, les sommes versées en indemnités versées aux victimes de l'accident.	Base	Interne	IDMS	Structuré	9	6	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Ressources financières	PAIEMENT INDEMNITE	Information de nature financière spécifique aux paiements des indemnités (référence à l'indemnité établie elle-même, mode de paiement, période couverte).	Base	Interne	IDMS	Structuré	5	6	Les données semi-actives de cette facette sont conservées sous [REDACTED] pour une période de temps.
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Ressources financières	RECUPERATION SURPAYE	Information supportant la gestion de la récupération des trop-perçus, autant pour les indemnités versées que pour les paiements à des fournisseurs.	Base	Interne	IDMS	Structuré	10	7	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Ressources humaines	INTERVENANT INTERNE	Cette facette regroupe l'information relative aux utilisateurs du système d'indemnisation : les employés de la SAAQ ayant accès au système et certains partenaires.	Base	Interne	IDMS	Structuré	3	2	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Ressources humaines	POSTE TRAVAIL	Regroupe l'information d'organisation du travail supportant la répartition du traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les mécanismes de sécurité du système : les charges de travail (« postes de travail »), les corps d'emploi (« charges fonctionnelles »), leur assignation à des employés, les unités administratives, les quotas de dossiers, les compétences particulières nécessaires au traitement de certaines demandes (ex : accidentés grièvement blessés).	Base	Interne	IDMS	Structuré	18	8	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Révision et recours au TAQ	AUDITION	Information logistique sur les auditions organisées et tenues par la SAAQ dans le cadre du traitement des demandes de révision.	Base	Interne	IDMS	Structuré	9	2	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Révision et recours au TAQ	DOSSIER TAQ	Information sur les recours au Tribunal administratif du Québec (TAQ), soit:la référence au dossier correspondant à la Direction des affaires juridiques de la SAAQ, les personnes assignées au dossier, l'issue du recours.	Base	Interne	IDMS	Structuré	4	1	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Révision et recours au TAQ	ÉVÉNEMENT RÉVISION	Information supportant le suivi de l'avancement du traitement de la demande de révision, selon une perspective d'événements. Ces événements peuvent être prévus à l'avance et leur suivi permet d'évaluer l'avancement du traitement et d'estimer le temps nécessaire au règlement des demandes.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	5	1	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Révision et recours au TAQ	REVISION	Information sur les demandes de révision (chacune des demandes formelles par laquelle un client demande à la SAAQ de réviser une décision qu'elle a prise à l'égard de son indemnisation); on y trouve: l'information décrivant la demande elle-même (ce qui est contesté), l'information qui alimente la prise de décision (indemnités versées, éléments de preuve présenté, documents reçus...), l'information décrivant le traitement de la demande (rencontres...), l'information d'organisation du travail (répartition, suivi)	Base	Interne	IDMS	Structuré	15	6	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Service	DEMANDE SERVICE	Information sur les services demandés dans le cadre d'une réclamation. Parmi les services pouvant être demandés, mentionnons: les demandes d'avis médical, les demandes d'enquête, les fournitures d'équipement médical, etc. La demande permet d'identifier la réclamation qui est à son origine, sa date de début et celle de fin, ses coûts réels et prévus, le statut de réalisation de la demande, le type de service demandé, etc.	Mixte	Interne	IDMS	Structuré	4	2	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Service	SERVICE EXTERNE	S'adresse aux fournisseurs de la SAAQ. Cette facette comporte principalement la description du service externe rendu, ce qui inclut, entre autres, certaines informations relatives à l'évaluation médicale. Parmi les autres informations colligées, mentionnons: la référence au fournisseur qui est responsable de rendre le service demandé; la raison, s'il y a lieu, de l'annulation d'un service externe; etc.	Base	Interne	IDMS	Structuré	6	2	
IA	IND	Indemnisation	Service aux accidentés	Service	SERVICE INTERNE	S'adresse à un des intervenants internes de la SAAQ. Cette facette comporte principalement la description du service interne rendu. Parmi les autres informations colligées, mentionnons: la référence à l'intervenant interne et/ou au fournisseur qui sont responsables de réaliser le service demandé; la raison, s'il y a lieu, du refus de prendre en charge une demande de réadaptation; etc.	Base	Interne	IDMS	Structuré	5	2	
IA	IND	Indemnisation											Un projet est actuellement en cours pour permettre de compléter en ligne une demande d'indemnité. La persistance des données pour permettre au demandeur d'interrompre et de compléter par la suite sa demande, est assurée par une fonctionnalité (et ses données) de l'application UTL (Utilitaires communs).
IA	REA	Réadaptation	Service aux accidentés	Réadaptation	Donnée support opération	Regroupe l'information décrivant: - la correspondance entre les CSA (Conseiller Service aux accidentés) ou les AGI (Agent d'indemnisation). Les échanges portent, entre autre, sur le transfert de dossiers entre les CSA ou un AGI; - la charge de travail des CSA relativement aux atteintes auxquelles ils sont assignés.	Base	Interne	IDMS	Structuré	9	2	
IA	REA	Réadaptation	Service aux accidentés	Réadaptation	Dossier transmis réadaptation	Regroupe l'information d'enregistrement initial et de suivi d'un dossier d'indemnisation présent en réadaptation. Donc, les données de base y sont inscrites suite la demande de service produite par un agent d'indemnisation qui transmet à un chef de service en Réadaptation un dossier d'indemnisation à analyser. De plus, on y retrouve l'information permettant de suivre un dossier à travers les différentes étapes de son évolution.	Base	Interne	IDMS	Structuré	5	3	
IA	REA	Réadaptation	Service aux accidentés	Réadaptation	Intervention réadaptation	Information décrivant les actions qui ont été ou seront prises pour permettre à une personne affectée par un accident automobile de réintégrer la situation qu'elle occupait avant l'accident ou du moins une situation équivalente. Ces données renseignent principalement sur les interventions planifiées au dossier de réadaptation et sur les services qui y sont associés et données à incidence monétaire qui en résultent.	Base	Interne	IDMS	Structuré	2	1	
IA	REA	Réadaptation	Service aux accidentés	Réadaptation	Plan réadaptation	Information décrivant les dossiers des victimes d'accidents de la route référés en réadaptation suite à l'analyse des demandes de réclamation. Ce regroupement de données représente les programmes de réadaptation préconisés pour le rétablissement et la réinsertion des victimes. Plus spécifiquement, ces données renseignent sur la planification (mesures de réadaptation, objectifs), le portrait de la victime (nature de déficience, niveau de scolarité) et le suivi du programme (rapport d'évolution, rapport de réadaptation).	Base	Interne	IDMS	Structuré	10	6	
IA	REA	Réadaptation	Service aux accidentés	Réadaptation	Rapport réadaptation	Cette facette forme une synthèse des conditions d'existence des victimes d'accidents automobile qui constituent la base sur laquelle les conseillers et agents d'indemnisation prennent la plupart de leurs décisions en matière de réadaptation et d'indemnisation. Les conditions d'existence d'une victime représentent son état situationnel antérieur et postérieur sur le plan médical, occupationnel, fiscal, et éducationnel des victimes, elles sont analysées par la Société afin d'établir les conséquences de l'accident et de déterminer les droits de la victime. Ces données permettent de conserver les informations sur les antécédents médicaux, les séquelles et les pertes d'aptitudes d'un individu. Elle conserve aussi en format texte, des notes explicatives sur l'évolution du traitement des dossiers réadaptation des victimes d'accident de la route. Ce que rapportent les notes évolutives va de généralités sur l'ensemble du dossier jusqu'à des précisions concernant les interventions en réadaptation. On y retrouve également le contenu des rapports de suivi en cours de traitement des dossiers réadaptation des victimes d'accident de la route. Les rapports en question couvrent les aspects financiers et administratifs des dossiers en réadaptation, ainsi que les aspects de réinsertion de la victime dans sa vie active. Ces rapports sont en majorité en format texte.	Base	Interne	IDMS	Structuré	26	8	
IA	TIM	Traitement de l'image - Indemnisation	Ressources documentaires	Données traitement image	Données support Traitement application TIM	Cette facette regroupe l'information spécifique au contrôle du traitement dans l'application TIM. Plus précisément, on y trouve la définition d'environnements de travail (développement, test, production), l'information supportant la définition de droits d'accès aux documents (notion de propriétaire des documents combinée avec la notion d'environnement), les messages d'erreur de l'application, l'information relative aux dépôts de préparation des lots, et des données permettant une gestion dynamique de l'interface. On y trouve aussi l'information conservée de façon temporaire pour permettre la reprise du traitement (autant les caractéristiques des documents qui sont saisies au moyen de TIM pour être transférées au système IND que des données calculées par l'application servant à aiguiller le traitement des documents).	Mixte	Interne	Oracle	Structuré	13	n.a.	Représente des données de pilotage implantées dans des tables génériques de l'application GCA (Pilotage)
IA	TIM	Traitement de l'image - Indemnisation	Ressources documentaires	Données traitement image	Progielc Imagerie	Cette facette regroupe l'information « de base » relative aux documents, telle qu'offerte par le progielc d'imagerie [REDACTED] (concepts de documents, index, pages, notes, classes et répertoires).	Base	Interne	Oracle	Structuré	6	7	
IA	TIM	Traitement de l'image - Indemnisation	Ressources documentaires	Données traitement image	Repérage SAAQ document	Cette facette contient les données définies comme des «méta-données» au sein du progielc d'imagerie qui constituent des caractéristiques servant au repérage des documents spécifiques aux besoins des différents propriétaires des documents. On y trouve les «index» propres à chacun des propriétaires de documents. On y trouve aussi, spécifiquement aux documents du Fonds d'assurance, la version temporaire des données d'indexation (conservée pour supporter la reprise en cas d'erreur) de même que le concept d'onglet. (Le concept d'onglet s'apparente à un étiquetage des documents lui attribuant un caractère intéressant pour certains intervenants.)	Base	Interne	Oracle	Structuré	22	n.a.	Cette facette représente comment l'indexation des documents de l'indemnisation a été implantée au progielc [REDACTED]. Les structures physiques utilisées sont celles associées à la facette Progielc Imagerie.

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
IA	TIM	Traitement de l'image - Indemnisation	Ressources documentaires	Données traitement image	Traitement document indemnisation	Cette facette regroupe l'information supportant l'organisation du travail en matière de « traitement » des documents du Fonds d'assurance qui sont conservés au sein du progiciel d'imagerie. On entend par "traitement" le fait de s'approprier d'un document l'information pertinente qu'il contient (sans égard au fait de conserver ou non cette information sur support magnétique). L'information conservée concerne autant le fait qu'un document doive être traité que le fait qu'il ait été effectivement traité. Elle englobe aussi l'information supportant le mécanisme qui avise les intervenants concernés à la SAAQ par l'arrivée de nouveaux documents, suite à leur numérisation.	Mixte	Interne	Oracle	Structuré	7	4	
ACT	ACT	Actuariat	Ressources financières	Prévision financières	Information transaction - Tarification assurance	Cette facette présente l'information sur les transactions de service servant à maintenir à jour la banque de données de tarification d'assurance. En grande partie, cette facette constitue un dépôt temporaire où les données emmagasinées suite à la réalisation des transactions de service, sont conservées le temps qu'elles soient traitées pour leur transfert vers la banque de données de tarification d'assurance.	Mixte	Interne	■	Structuré	8	2	
RF	AFM-RF	Administration des ressources financières (DBS: Ctes à payer-AP, Grand livre-GL)											Le modèle fonctionnel données AFM-RF présente la modélisation de données issues de l'extraction de divers renseignements gérés au progiciel DBS. À l'exception des données du sujet «Frais déplacement», les autres données modélisées sont extraites des modules AP (Païement des fournisseurs) et GL (Grand Livre) de DBS.
RF	AFM-RF	Administration des ressources financières (DBS: Ctes à payer-AP, Grand livre-GL)	Ressources financières	Dépenses	CHEQUE	Cette facette permet de mémoriser des informations sur les chèques émis par la Société afin de payer les factures qui lui sont soumises pour des biens ou services reçus. Elle comprend une seule entité principale et présente le lien vers deux entités de paramètres.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RF	AFM-RF	Administration des ressources financières (DBS: Ctes à payer-AP, Grand livre-GL)	Ressources financières	Dépenses	FACTURE	Cette facette permet de mémoriser des informations sur les factures payées par la Société. On y présente des détails de facturation pour les frais de voyage. Elle comprend trois entités principales et présente la référence vers différentes entités de paramètres.	Mixte	Interne	■	Structuré	3	3	
RF	AFM-RF	Administration des ressources financières (DBS: Ctes à payer-AP, Grand livre-GL)	Ressources financières	Écriture comptable cumulée	ÉCRITURE COMPTABLE CUMULÉE	Regroupement d'entités présentant diverses données financières cumulées.	Base	Interne	■	Structuré	7	4	
RF	AFM-RF	Administration des ressources financières (DBS: Ctes à payer-AP, Grand livre-GL)	Ressources financières	Frais de déplacement	Paramètres généraux frais de déplacement	La facette PARAMÈTRE GÉNÉRAUX FRAIS DÉPLACEMENT regroupe l'information relative au pilotage de l'application frais de déplacement. Cette composante du modèle de données représente des paramètres d'exploitation de l'application ainsi que la sécurité d'accès pour les responsables de suivis et les utilisateurs de la DRF.	Base	Interne	■	Structuré	5	5	Données n'existant pas dans DBS
RF	AFM-RF	Administration des ressources financières (DBS: Ctes à payer-AP, Grand livre-GL)	Ressources financières	Frais de déplacement	Réclamation frais de déplacement	La facette RECLAMATION FRAIS DÉPLACEMENT regroupe l'information relative à une réclamation de frais de déplacement. Cette composante du modèle représente l'information opérationnelle sur le suivi des réclamations, le détail des dépenses la composant ainsi que les statuts les régissant.	Base	Interne	■	Structuré	11	8	Données n'existant pas dans DBS
RF	AFM-RF	Administration des ressources financières (DBS: Ctes à payer-AP, Grand livre-GL)	Ressources financières	Païement contractuel	INSTITUTION FINANCIÈRE DBS	Présente l'ensemble des succursales bancaires canadiennes, chargées périodiquement sur une base 0 à partir d'un fichier plat obtenu d'une institution financière.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RF	AFM-RF	Administration des ressources financières (DBS: Ctes à payer-AP, Grand livre-GL)	Ressources financières	Païement contractuel	PAIEMENT CONTRACTUEL	Présente les données requises sur les paiements contractuels effectués par la Société, pour des services rendus, afin de produire à un bénéficiaire un relevé fiscal 27.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RF	AFM-RF	Administration des ressources financières (DBS: Ctes à payer-AP, Grand livre-GL)	Ressources financières	Païement contractuel	RELEVÉ 27	Regroupe les données relatives à la réalisation des relevés 27.	Base	Interne	■	Structuré	2	2	
RF	AFM-RF	Administration des ressources financières (DBS: Ctes à payer-AP, Grand livre-GL)	Ressources financières	Rémunération détaillée employé	DÉDUCTIONS PAIE	Présente l'ensemble des déductions présentes sur les relevés de paie des employés.	Base	Interne	■	Structuré	9	8	
RF	AFM-RF	Administration des ressources financières (DBS: Ctes à payer-AP, Grand livre-GL)	Ressources financières	Rémunération détaillée employé	GAINS-RETENUES	Présente l'ensemble des gains-retenues présentes sur le relevé de paie des employés.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RF	AFM-RF	Administration des ressources financières (DBS: Ctes à payer-AP, Grand livre-GL)	Ressources financières	Rémunération détaillée employé	PAIE	Présente des données générales sur la paie réalisée.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RF	AFM-RF	Administration des ressources financières (DBS: Ctes à payer-AP, Grand livre-GL)	Ressources financières	Rémunération détaillée employé	SITUATION EMPLOYÉ PAIE	Cette facette présente le contexte dans lequel se situe l'employé, au moment du calcul de la paie.	Base	Interne	■	Structuré	4	2	
RF	ARF	Ressources financières	Ressources financières	Budget	BUDGET-DIRECTEUR	Répartition des montants budgétés annuellement par clés comptables (centre de coûts, poste comptable, classe budgétaire et projet). C'est la référence pour l'engagement des dépenses dans les centres de responsabilités par les gestionnaires.	Base	Interne	■	Structuré	2	2	
RF	ARF	Ressources financières	Ressources financières	Budget	ENGAGEMENT	Affectation des fonds budgétés pour des dépenses futures en vue de réaliser les activités ou le projets prévus.	Base	Interne	■	Structuré	8	3	
RF	ARF	Ressources financières	Ressources financières	Budget	PROJECTION-BUDGÉTAIRE	Il s'agit d'un processus itératif de détermination du budget. À différentes périodes une révision des projections budgétaires peut être faite par le gestionnaire d'un centre de coûts ou encore par le supérieur hiérarchique d'un regroupement de centre de coûts. Par la suite la révision est reportée au budget directeur par une modification de ce dernier. NOTE: Depuis la mise en place du processus de budgétisation par activité (GPA) à la Société, la réalisation des projections budgétaire n'est plus disponible dans le système SAGR. On y charge que le budget résultant une fois le cycle des projections budgétaires complété dans le logiciel supportant la GPA.	Base	Interne	■	Structuré	4	2	
RF	ARF	Ressources financières	Ressources financières	Dépenses ARF	DEMANDE-CORRECTION	Présente le regroupement des demandes de corrections des dépenses administratives.	Base	Interne	■	Structuré	5	2	
RF	ARF	Ressources financières	Ressources financières	Dépenses ARF	DÉPENSE	Présente les données de dépenses pour les postes comptables 5000 et plus à des fins de suivi d'engagements budgétaires. En pratique au niveau du système SAGR, il s'agit d'une copie des dépenses enregistrées dans le système comptable pour les postes comptables 5000 et plus.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RF	ARF	Ressources financières	Ressources financières	Données financières agrégées	DONNÉES FINANCIÈRES AGRÉGÉES	Présente le regroupement d'entités destinées à recevoir des données financières agrégées pour fin de rapports administratifs. Il s'agit d'agrégation variées.	Base	Interne	■	Structuré	13	11	
RF	ARF	Ressources financières	Ressources financières	Plan comptable	CLE-COMPTABLE	Structuration de l'identifiant du plan comptable utilisé par la Société. Ce qui est connu dans l'organisation comme étant la clé comptable.	Base	Interne	■	Structuré	12	6	
RF	ARF	Ressources financières	Ressources financières	Plan comptable	ÉCRITURE COMPTABLE-GRAND LIVRE (GL)	Regroupement par clé comptable des opérations qui sont effectuées dans un journal comptable ou dans des comptes. Dans l'organisation, l'information agrégée provient aussi des systèmes opérationnels percevant des sommes ou émettant des paiements.	Base	Interne	■	Structuré	4	3	
RF	ARF	Ressources financières	Ressources financières	Plan comptable	REGROUPEMENT	Présente les agrégations de postes comptables et les regroupements de centres de coûts.	Base	Interne	■	Structuré	5	3	
RF	ARF	Ressources financières	Ressources financières	Plan comptable	RESSOURCE HUMAINE BUDGET	Présente les ressources humaines ayant accès au système de gestion budgétaire.	Base	Interne	■	Structuré	2	2	
RF	ARI	Suivi financier des projets	Ressources financières	Suivi financier projet informatique	Budget projet	Ensemble des budgets consacrés à la réalisation de projets informatiques.	Base	Interne	■	Structuré	3	1	
RF	ARI	Suivi financier des projets	Ressources financières	Suivi financier projet informatique	Dépense projet	Représentation de la répartition des dépenses des projets informatiques selon les engagements budgétaires envisagés.	Base	Interne	■	Structuré	9	7	
RF	ARI	Suivi financier des projets	Ressources financières	Suivi financier projet informatique	Dossier affaires	Regroupement des projets phase des projets informatiques par dossiers d'affaires du plan d'investissement en technologies de l'information.	Base	Interne	■	Structuré	3	2	
RF	ARI	Suivi financier des projets	Ressources financières	Suivi financier projet informatique	Effort réalisé projet	Ensemble des efforts de réalisation des projets informatiques par les ressources assignées, ventilé par clé comptable.	Base	Interne	■	Structuré	5	1	
RF	ARI	Suivi financier des projets	Ressources financières	Suivi financier projet informatique	Plan réalisation projet	Présente les données du plan de réalisation des projets informatiques et leur ventilation par centre de coûts.	Base	Interne	■	Structuré	3	2	
RF	ARI	Suivi financier des projets	Ressources financières	Suivi financier projet informatique	Projet SAGR	Présente la répartition financière des budgets de projets informatiques par projet phase pour la réalisation de ces derniers.	Base	Interne	■	Structuré	8	2	
RF	ARI	Suivi financier des projets	Ressources financières	Suivi financier projet informatique	Ressource humaine projet	Sous-ensemble des ressources humaines associées aux projets informatiques.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
RF	GPA	Gestion par activités											L'application GPA s'appuie principalement sur un progiciel hébergé à l'extérieur de la Société. La modélisation fonctionnelle des données de cette application n'a pas réalisée. Périodiquement, certaines données du progiciel supportant GPA, sont transmises à la Société et conservées à l'environnement informationnel. Le modèle physique de ces données est disponible. Ces données servent à produire de l'information de gestion sur la gestion par activités.
RF	SGT	Trésorerie (débourisé)	Ressources financières	Trésorerie	DÉBOURSE	Ensemble des données représentant les sommes d'argent déboursées par la SAAQ. Cela correspond à des sorties de fonds de ses comptes bancaires. La déboursés sont aussi ventilés par poste comptable.	Base	Interne	■	Structuré	4	4	
RF	SGT	Trésorerie (débourisé)	Ressources financières	Trésorerie	GÉNÉRAL TRÉSORERIE	Facette qui contient des données plutôt organiques qui servent à l'ensemble du système Trésorerie.	Base	Interne	■	Structuré	2	2	
RF	SGT	Trésorerie (débourisé)	Ressources financières	Trésorerie	RECETTE	Représentation des sommes d'argent encaissées par la SAAQ suite à ses opérations. Ces sommes sont ventilées par poste comptable, au départ dans le système les ayant perçu.	Base	Interne	■	Structuré	7	7	
RF	SGT	Trésorerie (débourisé)	Ressources financières	Trésorerie	SCÉNARIO PRÉVISION	Résultat de la conversion des prévisions de revenus et dépenses en prévisions d'encaissement et déboursé, qui est effectué à l'aide des différents paramètres associés aux types de prévisions. Différents scénarios peuvent être définis et les résultats de ces scénarios sont conservés de façon indépendante, permettant ainsi de comparer ces scénarios.	Base	Interne	■	Structuré	21	21	
RF	SGT	Trésorerie (débourisé)	Ressources financières	Trésorerie	TYPE PRÉVISION	Cette facette sert à définir des types de prévisions et l'historique pour certains paramètres qui leurs sont associés. Ces types de prévisions serviront pour convertir des prévisions de revenus et dépenses en prévisions d'encaissement et de déboursés. Le but de ces prévisions est de conserver le bon montant d'argent dans les comptes d'opération de la SAAQ. Il ne faut pas en conserver trop, et ainsi perdre des intérêts qu'on aurait pu avoir en mettant l'argent dans des comptes avec des rendements plus élevés. Il ne faut pas descendre trop dans la marge de crédit, pour éviter de payer des frais excessifs.	Base	Interne	■	Structuré	18	20	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier assiduité	ABSENCE	Information permettant la gestion des absences des employés de la Société.	Base	Interne	■	Structuré	10	2	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier Employé	ACCÈS ÉGALITÉ SAGIR	Présente les données reliées à l'accès à l'égalité provenant de SAGIR	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Cadre de gestion du personnel	ACTES ADMINISTRATIFS	Information sur la délégation des actes administratifs. Un acte administratif étant un pouvoir et une responsabilité en matière de gestion des ressources humaines,	Base	Interne	■	Structuré	4	1	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier Assurance traitement	ASSURANCE TRAITEMENT	Information sur l'assurance-traitement des employés. Elle permet de connaître l'évènement (ou accident) à l'origine, ainsi que les interventions effectuées.	Base	Interne	■	Structuré	10	3	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier Dotation	CANDIDATURE	Information sur les candidats postulants à des postes offerts à la Société.	Base	Interne	■	Structuré	13	8	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier Dotation	DEMANDE PERSONNEL	Information sur les demandes réalisées par les gestionnaires pour combler un besoin en personnel.	Base	Interne	■	Structuré	14	4	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier Employé	DESCRIPTION GÉNÉRALE EMPLOYÉ	Information permettant la gestion des employés de la Société.	Base	Interne	■	Structuré	6	1	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier Employé	DÉSIGNATION EMPLOYÉ	Présente l'information sur les désignation ou affectations pour des postes à la Société.	Base	Interne	■	Structuré	3	1	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources matérielles et immobilières	Bien immobilier	ÉDIFICE SAAQ	Information sur les édifices détenus ou loués en tout ou en partie, par la Société.	Base	Interne	■	Structuré	2	1	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Plan organisation	EMPLOI	Information sur les emplois à la Société. Un emploi étant un ensemble de fonctions et de tâches significatives groupées ou intégrées pour des raisons de cohérence ou d'efficacité à l'intérieur de la Société.	Base	Interne	■	Structuré	18	5	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier Employé	EMPLOYÉ	Information sur l'identification des employés de la Société, ainsi que leur positionnement dans la structure administrative de la Société.	Base	Interne	■	Structuré	6	5	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier Employé	ÉVALUATION EMPLOYÉ	Information sur l'évaluation des employés de la Société.	Base	Interne	■	Structuré	9	2	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier développement	FORMATION	Présente l'information sur les cours offerts aux employés de la Société, ainsi que les cours qu'ils ont suivis.	Base	Interne	■	Structuré	15	4	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources matérielles et immobilières	Dossier acquisition biens et services	FOURNISSEUR	Présente l'information sur les fournisseurs de la Société offrant des services de développement en ressources humaines.	Base	Interne	■	Structuré	5	2	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Ressources externes	IDENTIFICATION RESSOURCES EXTERNES	Présente l'information sur l'identification des ressources externes travaillant à la Société.	Base	Interne	■	Structuré	3	2	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier Dotation	LISTE DE RAPPEL	Présente l'information relative à la liste de rappel des employés occasionnels de la Société.	Base	Interne	■	Structuré	6	1	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier Relation de travail	MESURES DISCIPLINAIRES	Présente les informations sur les mesures disciplinaires dont font objet les employés.	Base	Interne	■	Structuré	3	1	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier Employé	MOUVEMENTS EMBAUICHE LOCALISATION	Présente les mouvements d'embauche et de localisation des employés.	Base	Interne	■	Structuré	5	2	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier Employé	MOUVEMENTS EMPLOI POSTE TRAVAIL	Information sur les mouvements de personnel et les périodes d'embauche.	Base	Interne	■	Structuré	9	6	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier Employé	MOUVEMENTS TRAVAIL SYNDICAT	Information sur les horaires de travail des employés et l'appartenance à des unités syndicales.	Base	Interne	■	Structuré	6	2	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Organisation du travail	Organisation administrative	ORGANISATION ADMINISTRATIVE	Information sur la structure administrative de la Société.	Base	Interne	■	Structuré	6	4	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier Employé	PARTICULARITÉS EMPLOYÉ	Identifie certaines particularités nécessaires au travail d'un employé. Par exemple, la nécessité de vêtements spéciaux ou d'avoir de l'équipement spécialisé.	Base	Interne	■	Structuré	7	1	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Ressources externes	PÉRIODE EMBAUICHE	Information sur les périodes d'embauche des ressources externes travaillant pour la Société.	Base	Interne	■	Structuré	4	1	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Plan organisation	POSTE	Information sur les postes disponibles à la Société. Un poste est une unité de mesure des effectifs réguliers qui sont autorisés par le Conseil du trésor.	Base	Interne	■	Structuré	6	2	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Rémunération employé	RÉMUNÉRATION EMPLOYÉ	Information sur le détail des salaires des employés de la Société, ainsi que sur les forfaits versés.	Base	Interne	■	Structuré	22	4	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Dossier assiduité	SERVICE	Information sur la continuité du service au personnel, soit le détail et le cumulatif des journées de maladies, des vacances, du surtemps, des primes, etc.	Base	Interne	■	Structuré	27	7	
RH	ARH	Gestion ressources humaines	Ressources humaines	Plan organisation	TRAITEMENT	Information sur le traitement salarial des employés de la Société.	Base	Interne	■	Structuré	7	2	

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
RH	■	Gestion des retraites volontaires											Permet de calculer, de prévoir et de simuler des dates, montants et pourcentages de retraite et de préretraite. Elle rend possible la présentation de divers scénarios de retraite. Cette application fait partie de l'offre du CSPQ (Centres de Services Partagés Québec) concernant la gestion des RH. Elle est développée avec Access 2007 et installée sur quelques postes à la Société. La modélisation de la banque de données n'est pas connue à la Société. Au CSPQ, son acronyme correspond à GEREV (Gestion des retraites volontaires). GEREV et d'autres applications RH feront l'objet d'une évolution dans le cadre des phases 2 à 7 de SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).
RH	■	Gestion des griefs											Permet de contrôler et de suivre les griefs et dossiers d'appel. Elle facilite le transfert des données des Ministères et Organismes vers le Secrétariat du Conseil du trésor et vice versa. Cette application fait partie de l'offre du CSPQ (Centres de Services Partagés Québec) concernant la gestion des RH. Elle est développée avec Access 2007 et installée sur quelques postes à la Société. La modélisation de la banque de données n'est pas connue à la Société. Au CSPQ, son acronyme correspond à GR (Suivi des griefs). GR et d'autres applications RH feront l'objet d'une évolution dans le cadre des phases 2 à 7 de SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).
RH	■	Liste de rappel occasionnels						Externe	Fichier	Structuré			L'application ■ ne sert plus aujourd'hui que pour la récupération des fichiers de données en provenance de SAGIP paie (cumulatif annuel de la paie des employés M01, fichier de paie des employés M02...) pour alimenter le Grand Livre de la Société et l'application ARH. À noter que malgré son nom "Liste de rappel des occasionnels", cette application n'a rien à voir avec le rappel du personnel occasionnel.
RH	■	Répertoire du personnel de la SAAQ	Ressources humaines	Répertoire du personnel	Ressources humaines ■	Les données de cette facette représentent un sous-ensemble des données de l'application ARH, soit les données sur les employés de la Société et les ressources externes. Elles sont alimentées quotidiennement pour permettre le fonctionnement l'application ■ (Répertoire du personnel de la SAAQ). Cette application est accessible par l'intranet de la Société et permet d'effectuer des recherches selon différents critères (nom, prénom, centre de responsabilité, corps d'emploi, ressources interne ou externe.	Base	Interne	■	Structuré	13	12	
RH	■	Répertoire du personnel de la SAAQ	Ressources humaines	Répertoire du personnel	Organisation administrative ■	Les données de cette facette représentent un sous-ensemble des données de l'application ARH, soit les données sur la structure administrative de la Société. Elles sont alimentées quotidiennement pour permettre le fonctionnement l'application ■ (Répertoire du personnel de la SAAQ). Cette application est accessible par l'intranet de la Société et permet d'effectuer des recherches selon différents critères (nom, prénom, centre de responsabilité, corps d'emploi, ressources interne ou externe.	Base	Interne	■	Structuré	3	2	
RH	SDE	Suivi des activités de développement (formation)											Permet de planifier et de suivre les activités de développement, de comptabiliser les dépenses, de rendre compte des données concernant la formation et d'exploiter ces données. Cette application fait partie de l'offre du CSPQ (Centres de Services Partagés Québec) concernant la gestion des RH. Elle est développée avec Access 2007 et installée sur quelques postes à la Société. La modélisation de la banque de données n'est pas connue à la Société. Au CSPQ, son acronyme correspond à ■ (Suivi des activités de développement). ■ et d'autres applications RH feront l'objet d'une évolution dans le cadre des phases 2 à 7 de SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).
RH	SGC	Gestion des concours											Permet de gérer l'information relative aux concours d'embauche et de promotion à la Société. Gestion des participants et des concours organisés pour et par la société. Cette application provient du SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor). Elle est développée en VBS et installée sur deux postes à la Société. La modélisation de la banque de données n'est pas connue à la Société.
RMI	AFM-RMI	Administration des ressources matérielles et immobilières (DBS: Inventaire-IC, Achat-PO)											Le modèle fonctionnel données AFM-RMI présente la modélisation de données issues de l'extraction de divers renseignements gérés au progiciel DBS. Les données des sujets «BIEN MATÉRIEL» et «DOSSIER D'ACQUISITION BIENS ET SERVICES» du sous-domaine «RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES» sont extraites respectivement des modules IC (Gestion de l'inventaire) et PO (Acquisition biens et services) de DBS.
RMI	AFM-RMI	Administration des ressources matérielles et immobilières (DBS: Inventaire-IC, Achat-PO)	Ressources matérielles et immobilières	Bien matériel	ARTICLE BIEN MATÉRIEL	Cette facette permet de mémoriser des données sur les articles entreposés.	Base	Interne	■	Structuré	6	6	
RMI	AFM-RMI	Administration des ressources matérielles et immobilières (DBS: Inventaire-IC, Achat-PO)	Ressources matérielles et immobilières	Bien matériel	CLIENT USAGER BIEN MATÉRIEL	Cette facette permet de mémoriser des données sur les clients desservis par les entrepôts.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RMI	AFM-RMI	Administration des ressources matérielles et immobilières (DBS: Inventaire-IC, Achat-PO)	Ressources matérielles et immobilières	Bien matériel	DEMANDE BIEN MATÉRIEL	Cette facette permet de mémoriser principalement des données relatives aux demandes de biens matériels.	Mixte	Interne	■	Structuré	6	6	
RMI	AFM-RMI	Administration des ressources matérielles et immobilières (DBS: Inventaire-IC, Achat-PO)	Ressources matérielles et immobilières	Bien matériel	ENTREPOT BIEN MATÉRIEL	Cette facette permet de mémoriser principalement des données relatives à la réception des biens matériels.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RMI	AFM-RMI	Administration des ressources matérielles et immobilières (DBS: Inventaire-IC, Achat-PO)	Ressources matérielles et immobilières	Bien matériel	INVENTAIRE BIEN MATÉRIEL	Présente le relevé d'inventaire des biens matériels.	Base	Interne	■	Structuré	2	2	
RMI	AFM-RMI	Administration des ressources matérielles et immobilières (DBS: Inventaire-IC, Achat-PO)	Ressources matérielles et immobilières	Bien matériel	RÉCEPTION BIEN MATÉRIEL	Cette facette permet de mémoriser principalement des données relatives à la réception des biens matériels.	Mixte	Interne	■	Structuré	1	1	

Inventaire des objets d'information de type opérationnel													
Domaine d'affaires ou secteur	Code application	Nom application	Sous-domaine	Sujet	Facette	Description facette	Nature	Source	Support principal	Formatage	Nb entité	Nb structure physique	Commentaires
RMI	AFM-RMI	Administration des ressources matérielles et immobilières (DBS: Inventaire-IC, Achat PO)	Ressources matérielles et immobilières	Bien matériel	SÉQUENCE ARTICLE BIEN MATÉRIEL	Cette facette permet de mémoriser des données sur différentes séquences de biens matériels entreposés.	Base	Interne	■	Structuré	5	5	
RMI	AFM-RMI	Administration des ressources matérielles et immobilières (DBS: Inventaire-IC, Achat PO)	Ressources matérielles et immobilières	Dossier acquisition biens et services	ARTICLES	Cette facette permet de mémoriser des information sur les biens et services que se procure la Société. L'ensemble de ceux-ci sont regroupés par familles.	Base	Interne	■	Structuré	2	2	
RMI	AFM-RMI	Administration des ressources matérielles et immobilières (DBS: Inventaire-IC, Achat PO)	Ressources matérielles et immobilières	Dossier acquisition biens et services	COMMANDE ACHAT	Cette facette permet de mémoriser principalement les informations relatives aux commandes achat (contrat). Les informations sont mises en contexte avec les demandes d'acquisition dont elles origine, précisées s'il y a lieu par un appel d'offre. Elle comprend 5 entités principales et présente la référence vers différentes entités de paramètres.	Mixte	Interne	■	Structuré	6	6	
RMI	AFM-RMI	Administration des ressources matérielles et immobilières (DBS: Inventaire-IC, Achat PO)	Ressources matérielles et immobilières	Dossier acquisition biens et services	FOURNISSEURS AFM	Cette facette permet de mémoriser des informations relatives aux fournisseurs avec qui la Société fait affaire.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RMI	AFM-RMI	Administration des ressources matérielles et immobilières (DBS: Inventaire-IC, Achat PO)	Ressources matérielles et immobilières	Dossier acquisition biens et services	PARAMÈTRES MODULE DBS	Regroupement des codes d'identification des modules utilisés par la système DBS.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RMI	BLI	Bon de livraison interne	Ressources matérielles et immobilières	Courrier interne	Bon de livraison interne	Cette facette contient les données sur les bons de livraison interne.	Base	Interne	■	Structuré	4	9	
RMI	GPV	Parc de véhicule SAAQ	Ressources matérielles et immobilières	PARC VÉHICULES SAAQ	ACCÈS USAGER CENTRE RESPONSABILITÉS VÉHICULE SAAQ	Représentation des accès par centre de responsabilités des usagers du système GPV, aux véhicules de la flotte de la Société.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RMI	GPV	Parc de véhicule SAAQ	Ressources matérielles et immobilières	PARC VÉHICULES SAAQ	ACCIDENT VÉHICULE SAAQ	Ensemble des données de suivi des accidents survenus aux véhicules de la flotte de la Société.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RMI	GPV	Parc de véhicule SAAQ	Ressources matérielles et immobilières	PARC VÉHICULES SAAQ	ENTRETIEN RÉPARATION VÉHICULE SAAQ	Ensemble du suivi d'entretien et réparation des véhicules de la flotte de la Société, et des dépenses en décaulant.	Base	Interne	■	Structuré	10	10	
RMI	GPV	Parc de véhicule SAAQ	Ressources matérielles et immobilières	PARC VÉHICULES SAAQ	ÉQUIPEMENT VÉHICULE SAAQ	Données d'appariement des équipements aux véhicules de la Société.	Base	Interne	■	Structuré	5	5	
RMI	GPV	Parc de véhicule SAAQ	Ressources matérielles et immobilières	PARC VÉHICULES SAAQ	FOURNISSEURS PARC VÉHICULE SAAQ	Référence sur les fournisseurs faisant affaire avec la Société pour l'achat de ses véhicules et l'entretien de ses derniers.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RMI	GPV	Parc de véhicule SAAQ	Ressources matérielles et immobilières	PARC VÉHICULES SAAQ	MESSAGE COMMUNICATION VÉHICULE SAAQ	Ensemble des annonces et messages relatifs aux véhicules de la flotte de la Société, s'adressant aux utilisateurs de ces véhicules.	Base	Interne	■	Structuré	4	4	
RMI	GPV	Parc de véhicule SAAQ	Ressources matérielles et immobilières	PARC VÉHICULES SAAQ	PARAMÈTRES GÉNÉRAUX	Ensemble des paramètres pour le fonctionnement du système GPV.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RMI	GPV	Parc de véhicule SAAQ	Ressources matérielles et immobilières	PARC VÉHICULES SAAQ	RÉFÉRENCE ACQUISITION VÉHICULE SAAQ	Renseignements sur le processus d'acquisition des véhicules de la flotte de la Société.	Base	Interne	■	Structuré	1	1	
RMI	GPV	Parc de véhicule SAAQ	Ressources matérielles et immobilières	PARC VÉHICULES SAAQ	RÉFÉRENCE FINANCIÈRE VÉHICULE SAAQ	Références financières pour le suivi des dépenses de la flotte de véhicules de la Société.	Base	Interne	■	Structuré	2	1	
RMI	GPV	Parc de véhicule SAAQ	Ressources matérielles et immobilières	PARC VÉHICULES SAAQ	SUIVI PNEU VÉHICULE SAAQ	Données sur les pneus installés en été et en hiver sur les véhicules de la flotte de la Société. Entre autres, sur le degré d'usure de ceux-ci.	Base	Interne	■	Structuré	6	6	
RMI	GPV	Parc de véhicule SAAQ	Ressources matérielles et immobilières	PARC VÉHICULES SAAQ	VÉHICULE SAAQ	Ensemble des données décrivant le parc de véhicules de la Société, de sa catégorisation à son usage.	Base	Interne	■	Structuré	16	16	
RMI	GTL	Gestion des télécopies	Ressources documentaires	Télécopies ARR	UTILISATEUR BUREAU VIRTUEL	La facette comprend l'information concernant les utilisateurs, les secteurs et les unités administratives avec leur gestionnaire d'un bureau virtuel.	Base	Interne	■	Structuré	7	7	
RMI	GTL	Gestion des télécopies	Ressources documentaires	Télécopies ARR	TÉLÉCOPIES ARR	La facette comprend l'information de base sur les télécopies reçues par le service du soutien technique. Un statut de traitement est assigné dans le temps à chaque télécopie. Des notes sur ces dernières sont possibles. L'image intégrale des télécopies est aussi conservée.	Mixte	Interne	■	Structuré	6	5	
RMI	GTL	Gestion des télécopies	Ressources documentaires	Télécopies ARR	RÉFÉRENCE DOCUMENT BUREAU VIRTUEL	La facette comprend l'information de référence associée à un document traité dans le bureau virtuel. Cette référence peut être un client de la SAAQ, un véhicule ou un PV de constatation.	Base	Interne	■	Structuré	2	2	
RMI	GTL	Gestion des télécopies	Ressources documentaires	Télécopies ARR	DOCUMENT BUREAU VIRTUEL	La facette comprend l'information de base sur les documents traités par le bureau virtuel. Un statut et type sont assignés à un document. Un document peut être une télécopie ou un courrier papier numérisé. Un code ■■■■■ est associé à chaque type de document.	Base	Interne	■	Structuré	6	7	
RMI	GTL	Gestion des télécopies	Ressources documentaires	Télécopies ARR	CLASSEMENT TÉLÉCOPIES ARR	La facette permet de construire la structure de classement des télécopies reçues, selon les besoins du suivi administratif.	Base	Interne	■	Structuré	3	3	
RMI	GTL	Gestion des télécopies	Ressources documentaires	Télécopies ARR	PARAMÈTRES GÉNÉRAUX TÉLÉCOPIE ARR	La facette présente différents paramètres et références pour le fonctionnement du système.	Base	Interne	■	Structuré	2	2	
RMI	GTL	Gestion des télécopies	Ressources documentaires	Télécopies ARR	OPÉRATION DOCUMENT BUREAU VIRTUEL	La facette présente les différentes opérations effectuées sur un document du bureau virtuel Cette opération peut être un événement, une note ou une notification. Cette facette comprend aussi l'image du document.	Base	Interne	■	Structuré	6	6	
RMI	GTL	Gestion des télécopies	Ressources documentaires	Télécopies ARR	GROUPE SUIVI TÉLÉCOPIES ARR	La facette précise les droits d'accès des usagers à la structure de classement des télécopies, donc des différentes télécopies classées dans les différents éléments de cette dernière. La facette permet aussi d'identifier qui sera averti par les alertes automatisées.	Base	Interne	■	Structuré	4	4	
RMI	GTL	Gestion des télécopies	Ressources documentaires	Télécopies ARR	ÉVÉNEMENT SUIVI TÉLÉCOPIES ARR	La facette permet d'avoir un portrait des différents événements consignés au système durant le processus de suivi automatisés des télécopies. Le modèle présente aussi une entité du sujet INTERVENANT TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION du sous-domaine RESSOURCES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION. Cette référence est requise pour conserver la liste des utilisateurs du système afin de gérer leurs droits d'accès à la structure de classement des télécopies.	Mixte	Interne	■	Structuré	1	1	
RMI	ICR	Insertion du courrier	Ressources matérielles et immobilières	Courrier inséré	TIMBREUSE	La facette « TIMBREUSE » regroupe les renseignements relatifs aux timbreuses.	Base	Interne	■	Structuré	3	3	
RMI	ICR	Insertion du courrier	Ressources matérielles et immobilières	Courrier inséré	PARAMÈTRES GÉNÉRAUX COURRIER INSÉRÉ	La facette « PARAMÈTRES GÉNÉRAUX COURRIER INSÉRÉ » regroupe les informations concernant le pilotage applicatif.	Base	Interne	■	Structuré	3	3	
RMI	ICR	Insertion du courrier	Ressources matérielles et immobilières	Courrier inséré	BON DE TRAVAIL COURRIER INSÉRÉ	Regroupe les renseignements sur le travail effectué par les opérateurs sur les machines permettant de traiter le courrier par la méthode « Vignette postale ». Le courrier ainsi traité est rattaché à une demande de service pour compléter les informations de la facette « DEMANDE DE SERVICE COURRIER INSÉRÉ ». Il est également rattaché à une déclaration de dépôt (facette « DÉCLARATION DE DÉPÔT COURRIER INSÉRÉ » puisque c'est le courrier traité à l'aide de la méthode « Vignette postale » qui fait l'objet de déclaration de dépôt à Poste Canada. La facette contient également les informations permettant de catégoriser le courrier traité (poids, activité, type de traitement, etc.) ainsi que le tarif d'expédition.	Base	Interne	■	Structuré	9	9	
RMI	ICR	Insertion du courrier	Ressources matérielles et immobilières	Courrier inséré	DEMANDE DE SERVICE COURRIER INSÉRÉ	Regroupe les renseignements permettant de définir la demande de service adressée à la section de l'insertion par un client. De plus, la facette contient les renseignements sur le volume de courrier traité pour une demande de service ainsi que sur la méthode utilisée sauf si le courrier est traité avec la méthode « Vignette postale » auquel cas les informations sont consignées dans la facette « BON DE TRAVAIL COURRIER INSÉRÉ ».	Mixte	Interne	■	Structuré	11	11	
RMI	ICR	Insertion du courrier	Ressources matérielles et immobilières	Courrier inséré	DÉCLARATION DE DÉPÔT COURRIER INSÉRÉ	Regroupe les renseignements relatifs aux déclarations de dépôts effectuées à Poste Canada.	Base	Interne	■	Structuré	2	2	
RMI	MOS	Envoi postal	Service à la clientèle	Envoi postal des formulaires	Envoi postal	Comprend l'ensemble des références décrivant : • Un formulaire ou une publication • L'envoi postal d'un formulaire à un client qui en fait la demande.	Mixte	Interne	■	Structuré	8	8	

Nature	Source	Formatage	Support
Base	Interne	Structuré	■
Transactionnelle	Externe	Non-structuré	IDMS
Mixte	Interne / Externe	?	Oracle
?	?		SQL server
			Fichier
			IDMS / ■
			?

Domaine	Objet			
ARR	Sujet			
FA	Facette			
Finance	?			
?				